

**RAPPORT  
d'activité  
2022**



**Directrice de la publication**  
Béatrice VIGNAUD, Présidente de l'Union Départementale  
des Associations Familiales de l'Allier 03 (Udaf 03)

**Création et impression :** Udaf 03 - service communication

**Illustrations :** Freepik

**Dépôt légal :** ISSN 2804-1534

**Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier**

19 rue de Villars - CS 50546

03005 MOULINS Cedex

Tél. : 04.70.48.70.00

[www.udaf03.fr](http://www.udaf03.fr)

# ÉDITO

## de la Présidente de l'Udaf 03



Béatrice VIGNAUD

Cette année 2022 a vu, malgré encore quelques sursauts du covid, une année plus stable pour notre Udaf.

Elle a été marquée par une très forte hausse de notre activité notamment sur le service des mesures de protection. Mais nous avons constaté l'arrivée d'un public plus fragile pour lequel l'accompagnement nécessite plus de temps et d'adaptations.

Il faut souligner l'investissement important des salariés qui, à travers l'exercice de leurs missions, ont accompagné les foyers de notre département touchés par la crise sanitaire et sociale. Nos équipes sont restées fortement mobilisées tout au long de l'année 2022 malgré de nombreux départs et arrivées dans nos équipes. En effet, comme de nombreuses structures du domaine médico-social, nous ne pouvons que constater que le recrutement de nouveaux salariés devient de plus en plus difficile (rémunération peu attractive, peu de vocations...). Cela est très inquiétant pour l'avenir et je ne peux que souhaiter que l'État puisse s'emparer de ce dossier.

Au 1<sup>er</sup> janvier, enfin plus précisément au 2 janvier, les portes de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants non professionnels de personnes handicapées "Bulles d'R" se sont ouvertes. Un important travail de communication a été réalisé avec de nombreuses conventions signées, ce qui a permis de mettre en valeur tout le travail effectué par notre Udaf. Aujourd'hui plus de 40 aidants sont accompagnés par cette plateforme.



Durant toute cette année, nous avons également œuvré pour qu'un représentant familial siège au sein de chaque CCAS mais nous pouvons regretter que de nombreuses communes aient choisi de supprimer ceux-ci. Aujourd'hui, sur 317 communes, seuls 140 CCAS ont maintenu leur activité.

Notre conseil d'administration ne cesse de s'investir pour assurer la poursuite de nos nombreuses activités. L'Udaf de l'Allier continue de remplir ses missions auprès des familles et des personnes fragiles tout au long de cette année 2023.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.



# SOMMAIRE

Édito de la Présidente de l'Udaf 03	3	
Les missions de l'Udaf 03	5	
Les temps forts de l'année 2022	6	
Environnement institutionnel	9	
L'Union régionale des associations familiales	11	
Les associations familiales adhérentes	12	
La Représentation des familles	13	
La Convention d'Objectifs Unaf/Udaf	14	
Le Pôle Protection Accompagnement Familles	15	
Le service des Mesures de Protection	15	
Le service des Mesures d'Accompagnement	19	
Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux	22	
Le service de Médiation Aidants/Aidés	24	
Les services aux familles	26	
Le Point Info Famille	26	
Le Point Conseil Budget	28	
Action Logement	30	
" Bulles d'R"	32	
Conseiller numérique France Services	38	
Coordonnées des services de l'Udaf	39	
Ressources humaines et services supports	40	
Les ressources humaines	40	
Le service comptabilité	41	
Le service informatique	42	
Le service communication	42	
Rapport moral et d'orientations pluriannuelles 2022/2023	45	
Rapport de gestion du Trésorier	47	



# LES MISSIONS

## de l'Udaf 03



Le législateur, au travers de l'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, confère aux Udaf quatre missions :



**Représenter officiellement l'ensemble des familles** du département auprès des pouvoirs publics, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'État.

A ce jour, l'Udaf siège dans près de 80 instances et 140 Centres Communaux d'Action Sociale du département.



**Agir en justice** dans le cadre de la défense des intérêts des familles.

L'Udaf est habilitée à exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.



**Donner des avis aux pouvoirs publics**

sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Cette mission est notamment assurée au travers des représentations familiales que l'Udaf exerce au sein de nombreuses instances où les questions familiales sont traitées. Mais l'Udaf communique aussi ses avis et positions au travers de ses divers outils de communication qu'elle adresse aux élus locaux et nationaux mais aussi aux responsables de nombreuses instances départementales.



**Gérer tout service d'intérêt familial**

dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

L'Udaf assure la gestion de différents services tels que la protection juridique des majeurs et des mineurs, l'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux, le Point Info Famille, le Point Conseil Budget, ainsi que la conduite d'ateliers et de conférences à destination des familles et des parents.



# LES TEMPS FORTS

## de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par de nombreux évènements. Petits ou grands, ces événements font le quotidien et la diversité d'une Udaf. L'ensemble des services a été mobilisé au cours de l'année 2022.

### 1<sup>er</sup> janvier

Ouverture de la plateforme d'accompagnement et de répit pour aidants de personnes en situation de handicap "Bulles d'R". L'équipe de cette plateforme est composée d'une cheffe de service, d'une travailleuse sociale et d'une secrétaire. Cette plateforme intervient sur tout le département pour accompagner et proposer du répit aux aidants.



### 17 février

Organisation d'un troisième webinaire autour de la parentalité dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens Unaf/Udaf. Animé par Marie Costa, coach parental et auteur, il a permis de réunir près d'une quarantaine de parents et de professionnels autour du thème "Parents solos - clés et astuces pour une vie plus zen".



### 22 février



20 représentants familiaux siégeant au sein de CCAS ont participé à une journée de formation organisée par l'Udaf et animée par Frédéric DURIEZ, directeur de l'Unaf. Parmi les thématiques abordées : l'organisation des CCAS, ses missions, l'aide sociale légale et l'action sociale facultative, l'analyse des besoins sociaux et les outils pour la mener à bien, les autres missions (domiciliation, plans canicule, grand froid ...), la place du délégué lorsque le CCAS gère un établissement médico-social. L'ensemble des délégués familiaux présents ont reconnu l'intérêt de cette formation dans leurs missions de représentants familiaux.

### 2 avril

Guillaume LAVIGNIE prend ses fonctions de Conseiller numérique au sein de l'Udaf. Ses missions sont d'accompagner mais également de permettre aux personnes de découvrir les outils numériques et les bonnes pratiques en la matière.



## 10 avril, 16 et 30 mai

Avec l'appui de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier, des temps d'information sur les différentes missions assurées par l'Udaf ont été organisés à l'attention des collectivités. La première réunion s'est déroulée à Neuvy en présence d'une dizaine de représentants de mairies. Les échanges ont permis d'aborder des situations individuelles mais également de mieux connaître le rôle d'un mandataire judiciaire.

Un deuxième temps a été organisé le **16 mai** à Saint Victor où une quinzaine de représentants de communes étaient présents avec toujours autant d'échanges sur les services de l'Udaf.

Un dernier temps d'échanges a eu lieu le **30 mai** à Magnet avec une quinzaine de communes toujours aussi intéressées par notre présentation et avec toujours autant de discussions autour de cas concrets.



## 13 juin

L'Udaf ferme définitivement son logiciel métier "*Sentinel*" et bascule l'ensemble de ses dossiers sous le nouveau logiciel métier "*Évolution*". Un important travail de préparation et de paramétrage a dû être mis en place mais le transfert s'est très bien déroulé. Les équipes d'encadrement remercient tous les salariés pour leur investissement.

## 6 octobre



Dans le cadre de la Journée Nationale des aidants, l'Udaf de l'Allier a co-organisé la première journée départementale des aidants avec le Conseil départemental de l'Allier et l'IUT Clermont-Auvergne au sein des locaux de l'IUT de Moulins. Cette journée a permis de réunir plus de 200 aidants et professionnels autour de plusieurs temps forts : émissions de radio, tenue de stands par des professionnels et des associations du champ de l'aide, conférences, exposition sur les aidants... Cette journée sera reconduite en 2023.



## 8 octobre

Le salon des familles de la ville de Moulins s'est déroulé à l'espace Villars. L'Udaf a tenu un stand pour présenter sa plateforme "*Bulles d'R*".



## Du 5 au 9 décembre

En partenariat avec le service de médiation familiale Parentèle et la caisse de retraite AGIRC-ARRCO, l'Udaf a organisé la 1<sup>ère</sup> édition de la semaine de la médiation familiale pour faire connaître ce dispositif aux familles. Deux temps forts ont marqué la journée du 6 décembre 2022 : une conférence sur le thème "*La médiation familiale ou accompagner le lien familial à tous les âges de la vie*" animée par la philosophe Julie SOUSTRE qui a réuni 96 personnes, et un débat théâtral autour du rôle de l'aidant avec plus de 50 participants,



et notamment des aidants qui ont fait un retour sur les problématiques qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours. Cette semaine a permis à Parentèle et à l'Udaf de faire découvrir leurs services et d'ouvrir les portes de leurs espaces de médiation.



## Des rencontres...

L'Udaf a profité de l'actualité politique de 2022 pour aller à la rencontre de deux de nos nouveaux députés de l'Allier, Nicolas Ray (le 6 septembre) et Yannick Monnet (le 10 octobre), pour leur faire part des besoins des familles.

Béatrice VIGNAUD, accompagnée de Lydie PICHERIT, Directrice de l'Udaf, ont été accueillies le 27 octobre par Valérie HATSCH, Préfète de l'Allier, et Véronique CARRÉ, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

L'Udaf a pu présenter son rôle et ses services et échanger sur la politique familiale en Allier. Ces temps d'échanges avec les élus et les représentants de l'Etat sont essentiels car ils permettent à l'Udaf de porter la voix des familles et de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie.



## Un travail en réseau Unaf/Uraf/Udaf...

L'Udaf de l'Allier participe aux temps forts de la vie du réseau qu'elle constitue avec l'Unaf et au sein de l'Uraf AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

**21 mars 2022 :** assemblée générale et conseil d'administration de l'Uraf AURA

**25 et 26 juin 2022 :** assemblée générale de l'Unaf à Rodez. La Présidente de l'Udaf, Béatrice VIGNAUD, accompagnée de deux membres du Conseil d'administration, Yasmine LAIB-RENARD et Christine DEVAUX, ont assisté à ces deux journées très enrichissantes et ont pu rencontrer de nombreuses Udaf pour échanger sur des thématiques communes.

**14 et 15 octobre 2022 :** journées des Présidents et Directeurs d'Udaf organisées par l'Unaf à Paris.





# ENVIRONNEMENT

## institutionnel

### La force du réseau Unaf/Uraf/Udaf...

L'Unaf est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles.

Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et chaque région des missions de représentation et de services aux familles.



### L'Udaf de l'Allier en quelques chiffres

- 1945** Création de l'Udaf de l'Allier
- 41** associations adhérentes
- 1** membre associé
- 1730** familles adhérentes
- 20** membres au sein du Conseil d'Administration
- 4** commissions permanentes
- 80** représentations familiales
- 140** délégués familiaux au sein des CCAS (centres communaux d'action sociale)

### La gouvernance

**Le Conseil d'Administration** est composé de 20 membres (12 membres élus et 8 membres désignés) issus des associations familiales adhérentes, pour moitié élus par l'assemblée générale et pour moitié désignés par leur mouvement.

Il se réunit pour fixer les grandes orientations de l'Union, tant sur le plan institutionnel que celui de la gestion de ses services. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf.

**Le Bureau** est composé de 7 membres issus du Conseil d'Administration. Il se réunit pour prendre des décisions d'actualité urgentes ou pour rendre un premier avis sur des questions mineures.

**Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2022. Les sujets traités par le Conseil d'Administration en 2022 ont été :**

- *Présentation du budget prévisionnel 2023*
- *Présentation du compte administratif 2021*
- *Préparation de l'assemblée générale*
- *Compte-rendu du travail des commissions*
- *Actualités liées au fonctionnement des services*
- *Validation du rapport moral*
- *Actualités de la politique familiale*
- *Désignation de représentants familiaux au sein de différentes instances*
- *Création de nouveaux services*
- *Locaux de l'Udaf*
- *Convention d'objectifs 2022-2026*
- *Médaille de l'Enfance et des Familles*
- *Agrément d'une nouvelle association*
- *Site internet de l'Udaf*



## Les membres du Bureau de l'Udaf de l'Allier



**Présidente**

Béatrice VIGNAUD



**Vice-Présidente**

Yasmine LAÏB-RENARD



**Vice-Présidente**

Annick LICONNET



**Secrétaire**

Christine DEVAUX



**Trésorier**

Dominique LEGRAND



**Trésorier Adjoint**

Jean-Claude FARSAT



**Membre**

Anne ROUSSAT

## Les membres du Conseil d'administration de l'Udaf de l'Allier

### **Membres élus :**

Sandrine d'ARCANGELO - 4AS  
Christine DEVAUX - AFICA  
Jean-Claude FARSAT - Allier Sésame Autisme  
Danièle GUIGNARD - AFD  
Philippe GEOFFROY - EFA  
Dominique LEGRAND - AFMA  
Philippe MORET - Intercommunale d'Escurolles  
Florence OLIVIER - Les Ch'tites Canailles  
Bernadette PEPIN - AF Val de Cher  
Anne ROUSSAT - Les Ch'tites Canailles  
Hélène TRONCIN-CHENET - AF Saint Pourçain  
Béatrice VIGNAUD - AF Vichy Val d'Allier

### **Membres désignés par les mouvements :**

Chantal BADIN - EFA  
Joël FAVIER - Familles de France  
Monique HUYGHUES-DESPOINTES - AFC  
Fabienne LADET - MFR  
Yasmine LAÏB-RENARD - EFA  
Annick LICONNET - Jumeaux et Plus  
Jean Claude NALTET - APF France Handicap  
Olivier ROUX - AFC

## Les commissions permanentes

### **La commission des services**

- Analyse de la situation budgétaire de l'Udaf
- Situation financière des personnes sous protection
- Suivi de l'action des services tutélaires
- Orientation générale des services de protection

### **La commission Contrôle et Agrément**

- Agrément des associations familiales sollicitant leur adhésion
- Contrôle des listes d'adhérents
- Contrôle des procédures relatives aux élections

### **La commission Médaille de l'Enfance et des Familles**

- Examen des dossiers de candidature de la Médaille de l'Enfance et des Familles avant transmission à la Préfecture

### **La commission Communication-Journal**

- Préparation de la revue semestrielle "La Famille Bourbonnaise"
- Échanges autour de la stratégie de communication de l'Udaf

# L'UNION RÉGIONALE

## des associations familiales

L'Udaf de l'Allier est membre de l'Union Régionale des Associations Familiales (Uraf) Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conseil d'Administration de l'Uraf est composé de 24 membres dont 2 qui représentent l'Udaf de l'Allier.



L'Uraf regroupe les **12** Udaf de la grande région et représente **2,17** millions de familles.

Les missions de l'Uraf sont les suivantes :

- **Représenter, défendre les familles** auprès des instances régionales : l'Uraf représente l'ensemble des familles de la région auprès des pouvoirs publics, des instances et organismes sociaux.

- **Observer et décrypter les besoins des familles de la région** : l'Uraf se dote d'une mission de veille sur les besoins et attentes des familles. Elle participe à alimenter le réseau des Observatoires des Familles.

- **Fédérer et valoriser** : l'Uraf fédère les Udaf qui innovent, développent des services dans 6 domaines d'intervention et les valorise au niveau régional :

- Accompagnement des vulnérabilités
- Parentalité et enfance
- Santé et protection sociale
- Consommation et budget familial
- Prestations et droits des familles
- Logement et environnement

Le Conseil d'Administration de l'Uraf s'est réuni à trois reprises en 2022 et a notamment voté un plan stratégique avec 4 objectifs qui sont :

- **Rendre l'Uraf efficiente et préparer son développement**
- **Faire connaître et reconnaître la représentation familiale en tant qu'acteur de la vie civile**
- **Développer les relations partenariales et chercher à élaborer une convention pluriannuelle d'objectifs**
- **Mutualiser et échanger des savoir-faire entre les Udaf, Uraf et Unaf**

# LES ASSOCIATIONS FAMILIALES

## adhérentes

L'Udaf de l'Allier compte (au jour de l'Assemblée Générale 2023) **41** associations familiales adhérentes.

Ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) dans tout le département de l'Allier et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Dans notre département, ce sont un peu plus de **1700** familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

L'Udaf de l'Allier peut apporter un soutien technique et moral aux associations familiales. Elle peut les assister dans les formalités administratives (modification des statuts par exemple) mais aussi leur donner des outils pour les aider à accompagner les familles adhérentes (diffusion d'information sur la politique familiale, sur des actions organisées dans l'Allier, organisation de formations thématiques, etc.)

### Associations à caractère spécifique

- "Les Belettes" - Coulandon
- "Anim'temps Libre" - Couzon
- Les P'tits Chouett's (crèche)
- Les Ch'tites Canailles (crèche)
- Val de Cher Services
- MFR (Maison Familiale Rurale) d'Escurolles
- MFR de Limoise
- MFR de Saligny sur Roudon
- MFR de Saint Léopardin d'Augy
- AFD Allier (Aide aux Familles à Domicile Allier)
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) Vichy
- ADMR Moulins
- ADMR CAP SENIORS 03 Commentry
- ADMR Le Montet
- Enfance et Familles d'Adoption Allier
- Jumeaux et Plus, l'Association 03
- APF France Handicap
- Allier Sésame Autisme
- France Alzheimer
- Association 4As (Assistance Administrative, Accompagnement Animations et Solidarité)
- UNAPEI Pays d'Allier
- UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)
- UFAL (Union des Familles Laïques)
- UFAPA (Union des Familles et Amis des Personnes Âgées)



### Associations à caractère général

- Val de Cher
- Moulins et son Agglomération
- Intercommunale d'Escurolles
- Commentry et ses environs
- Montluçon
- Pays de Marcillat
- Saint Pourçain sur Sioule
- Vichy Val d'Allier
- Sologne Bourbonnaise
- Union Cantonale de Varennes sur Allier
- Intercommunale et Club des Aînés Aubigny, Couzon, Limoise et St Léopardin d'Augy (AFICA)
- AFC (Association des Familles Catholiques) de Moulins et sa région
- AFC de Montluçon et ses environs
- Association des Familles Protestantes de Vichy
- Association des Familles Protestantes "La Parenthèse"
- Association des Familles Protestantes "Un coeur pour Moulins"
- Comité des oeuvres sociales et des familles d'Huriel et sa région (COSF)

AFC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES



# LA REPRÉSENTATION

## des familles

Les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L. 211-3, précisent les missions dévolues à l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et aux Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf).

Parmi celles-ci, figure la mission de "*représenter officiellement, auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles françaises et les familles étrangères vivant en France*". C'est dire que le rôle des représentants est particulièrement important puisqu'ils ont à faire entendre la voix de l'ensemble des familles et à valoriser les intérêts familiaux qui sont, en matière de représentation, comme pour toutes les démarches de l'Unaf et des Udaf, sa référence et son objectif.

Les familles sont représentées et défendues dans les différentes instances qui définissent, orientent les politiques familiales au plan départemental ou local et gèrent des services qui les concernent.

### Les chiffres de la représentation familiale en Allier

- 80** instances au sein desquelles siège(nt) un/des représentant(s) de l'Udaf de l'Allier
- 20** représentants familiaux environ qui font entendre la voix des familles
- 140** postes de Délégués Familiaux au sein des Centres Communaux d'Action Sociale



#### Logement

Offices Publics de l'Habitat (OPH)

Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

Commission de Médiation (COMED)...



#### Parentalité

Schéma Départemental des Services aux Familles

Commission unique d'agrément en vue d'adoption

Conseil de familles des pupilles



#### Santé

Etablissements de santé publics et privés (Conseils de Surveillance, Commissions des Usagers)

Conseil territorial de santé



#### Prestations / Droits des Familles

Caisse d'Allocations Familiales (Caf)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam)

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS).

# LA CONVENTION D'OBJECTIFS

## Unaf/Udaf

La convention d'objectifs Unaf-État a été signée pour la période 2022-2026 entre Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'Unaf et Adrien TAQUET, ministre délégué en charge de l'enfance et des familles, en mars 2022.

Cette convention prévoit 9 actions dont 5 autour de la parentalité. Chaque Udaf doit inscrire au maximum trois actions dont au moins une action autour de la parentalité.

L'Udaf de l'Allier a retenu les trois actions suivantes :



### Numérique "conseil, accompagnement et parentalité"

Les objectifs de cette action sont :

- d'intervenir auprès des parents les plus fragiles que nous suivons déjà dans le cadre de nos différents services mais également en proposant aux services intervenant dans le domaine de l'enfance et de la famille les ateliers mis en place par l'Udaf ;
- permettre aux parents de s'approprier les enjeux et les bonnes pratiques à l'usage du numérique ;
- rendre les familles plus responsables dans leur usage du numérique ;
- redonner du pouvoir d'agir aux familles ;
- favoriser l'accompagnement des familles éloignées du numérique car certains parents sont en difficulté devant cet outil et ne peuvent pas aider leurs enfants lors de devoirs sur informatique ou aller consulter des sites comme les cartables numériques.



### Accompagner et soutenir les aidants familiaux

L'objectif de cette action est de répondre aux besoins des aidants, en s'appuyant sur notre plateforme "Bulles d'R" en leur permettant :

- D'une part, d'être informés de leurs droits et des dispositifs qu'ils peuvent solliciter ;
- D'autre part, de pouvoir bénéficier de solutions de répit que ce soit à domicile, en établissement ou en famille d'accueil social.



### Accompagnement budgétaire

Cette action s'inscrit dans le cadre de notre Point Conseil Budget développé sur l'ensemble du département de l'Allier.

Les objectifs s'inscrivent dans le cadre du PCB départemental soit :

- Pour les demandes individuelles des personnes : un diagnostic de la situation budgétaire et de l'état des dettes, un accompagnement budgétaire adapté au besoin et un accompagnement à la procédure de surendettement si nécessaire ;
- Pour les actions collectives : il n'y a pas de restriction quant au public cible, le champ des possibles est ouvert en la matière : adolescents, jeunes adultes, salariés en insertion professionnelle, demandeurs d'asile, retraités... Il sera privilégié un mode d'animation participatif.



# LE PÔLE

## Protection Accompagnement Familles

Le Pôle Protection Accompagnement Familles de l'Udaf est composé de quatre services :

- le service des mesures de protection
- le service des mesures d'accompagnement
- le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
- le service de médiation aidants/aidés

En 2022 le Pôle a accompagné un total de 1440 personnes et familles :

**1305** personnes suivies au titre d'une mesure de protection judiciaire

**3** MAJ

**20** mandats Ad Hoc

**112** MJAGBF

### Le service des mesures de protection

Les missions du service protection sont nombreuses et visent :

La justice

Le logement

Les démarches administratives

La santé

L'argent

Ces mesures s'exercent dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne. Cette protection vise l'intérêt des personnes et doit favoriser l'autonomie de cette dernière.

L'activité du service a connu sur l'année une évolution croissante du nombre de mesures exercées plus importante que les autres années. En effet, la progression de l'activité globale du service en 2022 a été de + 1,55 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse d'environ 50 mesures sur l'année correspond à l'équivalent d'un poste à temps plein de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

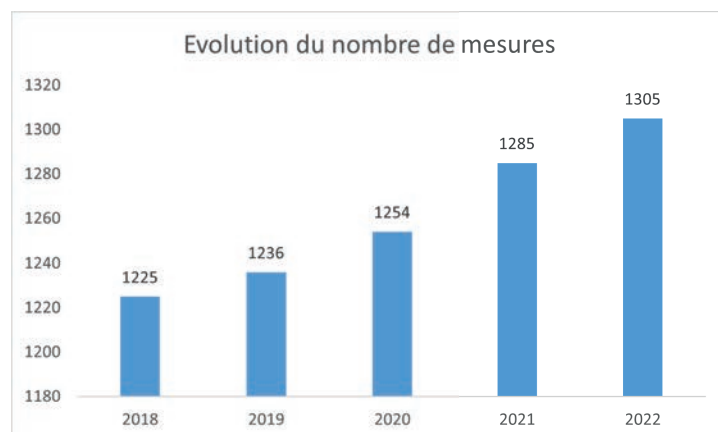
*Parmi les 1305 personnes accompagnées :*

**64%** des personnes suivies vivent à domicile

**36%** sont hébergées en établissement

**80%** ont plus de 40 ans

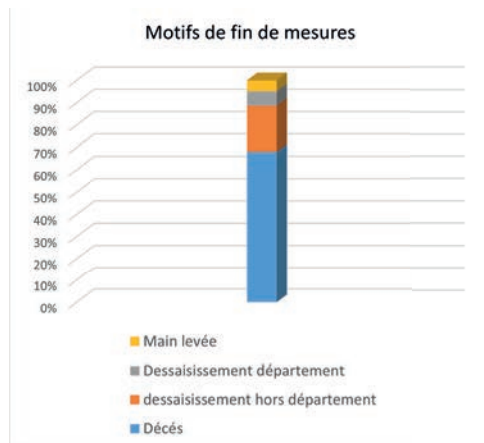
**Et 50%** plus de 60 ans



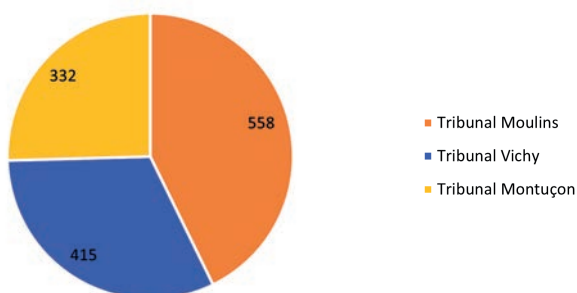
Pour les fins de mesure, les variations au 31 décembre 2022 restent semblables à l'année dernière avec une légère baisse du nombre de décès.

La majorité des mesures prennent fin avec le décès de la personne. Pour 25 %, elles font l'objet d'un transfert vers un autre mandataire judiciaire hors du département de l'Allier.

Les mesures en provenance du tribunal judiciaire de Moulins représentent toujours la majorité des mesures exercées mais il faut noter que 64 nouvelles mesures ont été confiées par le juge des tutelles du tribunal de Vichy.



Répartition des mesures par tribunaux



Les effectifs du service ont connu quelques modifications notamment par la création d'un 0,5 ETP (équivalent temps plein) de référent juridique permettant ainsi à la référente juridique déjà en poste de pouvoir établir au mieux son expertise auprès des mandataires. En effet, l'augmentation exponentielle du nombre de nouvelles mesures confiées au service a également permis la création d'un 0,6 ETP de mandataire judiciaire sur le site de Moulins favorisant ainsi une meilleure répartition de la charge de travail au sein du service.

Une nouvelle structuration de l'encadrement du service a pu aussi être entamée sur l'année 2022 afin de permettre une meilleure lisibilité du fonctionnement pour les équipes mais aussi dans les relations avec les acteurs extérieurs.

A noter que 2022, a été marquée par un important mouvement des mandataires judiciaires faisant écho aux préoccupations du travail social et sur l'attractivité des métiers du champ médico-social.

## Les temps forts 2022

### " Les @ateliers du numérique "

Depuis le mois de mars 2022, l'Udaf est pourvue d'un conseiller numérique France Services. Ainsi, des "ateliers du numérique" ont pu être mis en place afin de tenter de répondre aux enjeux des fractures numériques subies par les personnes accompagnées notamment dans la réalisation de leurs démarches en ligne. Les professionnels doivent désormais intégrer cette nouvelle dimension de l'accompagnement face à laquelle ils se trouvent parfois démunis. A ce titre, le conseiller numérique propose des solutions individuelles et collectives d'accompagnement. Ainsi, 6 ateliers se sont tenus sur la période de mai à décembre 2022 afin de traiter de différentes thématiques telles que les arnaques, la création d'une adresse mail, les démarches de santé en ligne. Ces ateliers ont permis de réunir plus de 50 personnes accompagnées au titre du Pole Protection Accompagnement Familles.





## Le Conseil de Protection de la Vie Sociale (CPVS)



Pour la deuxième année consécutive un CPVS a été institué à compter du mois de juillet faisant suite à des élections. Ainsi mis en place depuis 2021, ce comité des usagers a pour objet de représenter l'ensemble des bénéficiaires des mesures de protection. Composé de 8 membres élus, d'un membre du Conseil d'Administration, de mandataires judiciaires et de la responsable du Pôle, ce groupe d'échanges permet de faire des propositions afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge

dans le cadre des mandats confiés mais ce collectif permet également de créer du lien entre personnes protégées et ainsi de partager leur vécu. En 2022, 4 réunions se sont déroulées sur notre site de Moulins.

## "Le Mag' des Protégés"

Un membre du Conseil de Protection de la Vie Sociale a proposé l'idée de publier une gazette faite par les personnes protégées pour les personnes protégées. Retenue à l'unanimité, cette proposition permet à cette gazette d'évoquer l'actualité du service, mais également des informations dans des domaines divers du quotidien : la prévention, la cuisine, la consommation, des jeux etc.... Le premier numéro a vu le jour le 23 décembre 2022 et a pu être largement distribué auprès des personnes protégées mais également auprès d'acteurs privilégiés.

*Vous pouvez retrouver les premiers numéros du "Mag' des protégés" sur le site de l'Udaf [www.udaf03.fr](http://www.udaf03.fr)*



## Personnes protégées - personnes citoyennes

Grâce au concours d'une stagiaire en formation d'assistante de service social, une action collective a pu voir le jour sous la forme d'une exposition photo. Intitulée "Mise en lumière des personnes protégées : personnes protégées-personnes citoyennes" cette exposition propose 11 portraits et témoignages, onze témoins qui ont accepté de sortir de l'ombre et ont pu s'exprimer sur leur ressenti sur leur mesure de protection.

*Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette exposition sur le site de l'Udaf [www.udaf03.fr](http://www.udaf03.fr) à la rubrique "Actualités"*



## La dynamique partenariale

### SOLIHA

En septembre, le service a pu conventionner avec SOLIHA Allier, association dont le but est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Un public bien connu des professionnels du service et qui pourra être accompagné par SOLIHA dans le cadre de cette convention selon plusieurs axes parmi lesquels : état des lieux des biens, inventaires, suivi des travaux d'entretien pour les logements vacants, accompagnement des personnes protégées dans les démarches locatives et recherches de logement.



## Convention Udaf/CPAM/Carsat



Cette convention est la traduction de la démarche partenariale qui existe depuis longtemps entre l'Udaf, la CPAM de l'Allier et la Carsat Auvergne, véritables acteurs de prévention sur le plan sanitaire et social auprès des personnes accompagnées. Signée en octobre 2022, cette convention marque la volonté de ces trois entités d'œuvrer ensemble dans la lutte contre les exclusions en matière de santé. L'objectif est de faciliter la collaboration entre les services et notamment leurs échanges afin que les publics suivis par l'Udaf aient un accès renforcé aux droits, aux soins, à la prévention. Cette convention intervient dans le souci à la fois d'améliorer le suivi des usagers mais aussi d'accroître la connaissance des rôles et missions de ces trois structures.

## Pompes Funèbres Générales

Soucieux de pouvoir anticiper, lorsque c'est possible et en accord avec la volonté de la personne protégée, ses souhaits d'obsèques, un travail de collaboration a été initié en toute fin d'année 2022 entre l'Udaf et la société des Pompes Funèbres Générales du département. Ce rapprochement permettra ainsi de proposer de manière régulière tant de la veille juridique en matière d'obsèques et de funérailles aux mandataires judiciaires mais également de permettre de présenter les missions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans ce domaine plutôt méconnu du grand public.



## Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de l'Allier

Pour permettre aux maires de mieux connaître les rouages des mesures de protection, l'Udaf est allée à leur rencontre à l'occasion de trois temps d'échanges organisés en avril et en mai en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier. Ainsi une trentaine de maires du département ont pu bénéficier de ces temps d'information et d'échanges (voir en page 7).



## Service d'Accueil Familial (SAF 03)

En partenariat avec le Service d'Accueil Familial de l'Allier (SAF 03), nous avons travaillé à la réalisation d'un guide pratique à destination des mandataires judiciaires, assistantes administratives, majeurs protégés, et familles d'accueil afin de permettre de baliser le rôle de chacun tout au long du parcours en famille d'accueil d'une personne protégée.



# Le service des mesures d'accompagnement

Le service des mesures d'accompagnement est agréé par les autorités administratives et exerce, sur décision du Juge des Enfants, des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Le service est compétent sur l'ensemble du département de l'Allier et est le seul intervenant au titre de cette prestation. Le dispositif est encadré par le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles. La MJAGBF est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents, dans l'intérêt des enfants. Elle est destinée à garantir une utilisation des prestations familiales versées en faveur des enfants dans l'objectif de satisfaire à leurs besoins, liés au logement, à l'entretien, à la santé et à leur éducation.

## Activité du service

Au cours de l'année 2022, l'Udaf a exercé **116 Mesures Judiciaires d'AGBF**.

Sur l'activité du service, nous pouvons noter une légère augmentation du nombre de mesures sur l'année 2022. En effet, le service a été sollicité pour l'ouverture de **30 nouvelles désignations** sur l'ensemble du département.

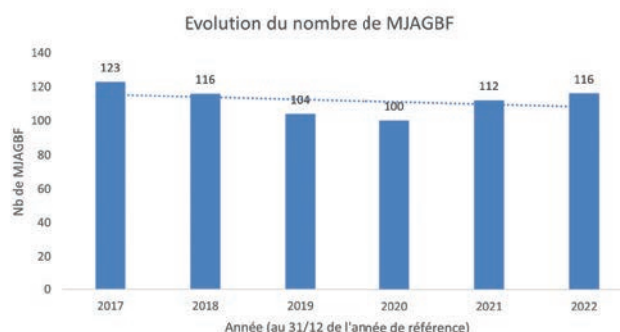
Les motifs d'instauration des MJAGBF qui nous ont été confiés sont liés, comme les années précédentes, à des problématiques d'endettement qui ont des conséquences directes sur les conditions matérielles de vie des enfants. La nature de cet endettement porte sur les charges courantes, avec un impact prioritaire sur le logement. Ainsi, pour la majorité d'entre elles, nous notons une insécurité quant à la situation de logement.

## Renouvellement des mesures et sorties du dispositif

Les MJAGBF sont dans leur grande majorité renouvelées. En fin de mesure, un rapport de situation mentionnant les objectifs fixés, le déroulement des actions menées et le degré d'adhésion de la famille est transmis aux Juges des Enfants. Le contenu du rapport est partagé avec la famille.

Au cours de l'année 2022, nous avons enregistré 23 fins de mesures. Les motifs sont les suivants :

- **Retour à l'autonomie** (36%) : la famille a su se saisir de l'accompagnement proposé afin de gérer en toute autonomie les prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.
- **Fin de droit aux prestations familiales** (23%) : l'évolution de la situation ne permet plus la perception de prestations familiales.
- **Orientation vers une mesure de protection** (14%) : la vulnérabilité des parents induit parfois la mise en œuvre d'une mesure de protection juridique. Au regard des capacités des parents, elle peut parfois coexister avec une MJAGBF.
- **Absence d'adhésion** (9%) : en raison de l'absence d'adhésion manifeste de la famille, le juge peut décider de ne pas procéder au renouvellement de la mesure.
- **Déménagement vers un autre département** (4%) : l'exercice du mandat est poursuivi par un autre service du nouveau lieu de domiciliation de la famille.



### Provenance des mesures :

**37% : auto saisine du Juge des Enfants**

**16% : suite MJIE** (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative)

**13% : suite AEMO** (Action Éducative en Milieu Ouvert)

**13% : orientation TSD** (Territoire des Solidarités Départementales)/**CRIP** (Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes)

**12% : changement de département**

**9% : orientation ASE** (Aide Sociale à l'Enfance)

## Focus sur le public accompagné

Les délégués aux prestations familiales exercent des mesures judiciaires dans le cadre de la protection de l'enfance auprès des familles qui sont en grande difficulté. Les raisons de ces difficultés sont diverses :

- faibles ressources
- conditions de logement inadaptées
- précarité financière
- difficultés d'insertion professionnelle
- familles monoparentales
- conflits familiaux
- difficultés dans l'éducation et l'identification des besoins des enfants
- expulsion locative

Nous avons participé aux différentes réunions menées par l'Unaf visant l'élaboration d'un plan stratégique de développement de la MJAGBF afin de remédier à la méconnaissance de cette mesure. Le service s'emploie à valoriser cette mesure éducative et budgétaire et à maintenir des prises en charge de qualité dans les situations très dégradées qui lui sont confiées, au plus proche des familles accompagnées, en visant leur mieux vivre et leur sécurité matérielle.

## Le développement des compétences

Les professionnels bénéficient de formation continue tout au long de l'année grâce au groupe d'analyse des pratiques. Les personnels ont participé à des sessions d'information ou de réactualisation des connaissances proposées par des structures partenaires sur des droits ou des dispositifs tels que la Banque de France, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ou le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). De même les rencontres régionales, dans le cadre du Carrefour régional des délégués aux prestations familiales (CRDPF) ont pu reprendre en présentiel. L'enjeu du groupe est de mobiliser les associations des territoires centre-est afin de créer une synergie régionale quant aux pratiques et à l'exercice des mesures AGBF. Les délégués du service ont pu assister aux différents temps d'échanges.

## Les temps forts 2022

L'année 2022 a également été marquée par des contacts réguliers avec les juges des enfants. Ces échanges ont mis en lumière l'intérêt qu'ils ont pour cette mesure et reconnaissent que l'évaluation des conditions de vie de l'enfant doit être à l'épreuve plus systématiquement. Ces derniers souhaiteraient avoir davantage d'éléments sur les conditions de vie matérielle des enfants ce qui leur permettrait d'ordonner certaines mesures plus tôt. En effet, nous ne pouvons que constater après analyse des données chiffrées des familles accompagnées par le service que ces mesures arrivent bien souvent déjà tardivement. Ce dialogue constant avec les magistrats a permis d'identifier/de partager les besoins, apporter des précisions ou des modalités de fonctionnement et échanger aussi sur les réalités de terrain.

A l'automne 2022, s'est tenue la troisième édition des forums de la parentalité organisés par le Réseau Parents 03. Ces 3 forums (un par bassin du territoire) ont permis une interconnaissance professionnelle des différents acteurs œuvrant dans le champ de la famille et de la protection de l'enfance. Ces rendez-vous ont été l'occasion de promouvoir les accompagnements proposés au titre de la Mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

C'est également dans le même esprit, que nous répondons toujours favorablement aux demandes d'information provenant des services éducatifs.



## **Les perspectives du service**

Un travail d'identification sur la nécessité de cette mesure, sa valeur, son importance est encore à mener auprès des différents services qui exercent les mesures éducatives même si cette année nous avons pu rencontrer des services tels que la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Nous souhaitons mettre en place sur l'année à venir des rencontres fréquentes avec les différents services gravitant autour de la protection de l'enfance notamment les services AEMO sur le territoire.

### **Le pouvoir d'agir familial : levier privilégié des actions de soutien à la parentalité, co-agir avec les familles**

Nous avons à cœur de développer le pouvoir d'agir des familles accompagnées sur l'année 2023 proposant à ces dernières, en sus des accompagnements personnalisés menés, des ateliers collectifs autour du bien-être visant la restauration de l'estime de soi.

Il nous semble en effet nécessaire de travailler sur le bien-être du parent pour que par répercussion, l'enfant puisse se construire dans un environnement sécurisé. En effet, un parent qui "va bien" renvoie une image positive à son enfant, qui lui-même peut se construire en dehors de toute inquiétude pour ce dernier.

Un projet a été engagé sur cette fin d'année 2022 afin d'accompagner les familles/parents autour de la parentalité et de la culture au numérique. Pour l'Udaf, il s'agira notamment de déployer des actions à destination des familles/parents autour de la parentalité, l'éducation, la culture et la citoyenneté numérique répondant aux besoins identifiés par l'équipe. Cette action sera effectuée avec le concours de notre conseiller numérique.

## **Une politique engagée d'accueil d'alternants**

Cette année 2022 a permis au Pôle d'accueillir deux alternantes en préparation du diplôme d'état de Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Ainsi chaque service, Protection et Accompagnement, a pu bénéficier d'une stagiaire. Ces intégrations dans le monde professionnel sont bénéfiques tant pour les alternantes, leur permettant ainsi de se confronter aux réalités de terrain et acquérir une réelle expérience professionnelle, que pour l'Udaf pouvant ainsi recruter plus facilement compte tenu des difficultés actuelles pour notre secteur.

## Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs, prévoit que la protection est "un devoir des familles et de la collectivité publique". Pour faciliter son exercice, cette loi permet aux tuteurs familiaux de bénéficier, à leur demande, d'information et de soutien.

L'Udaf de l'Allier offre cette prestation aux familles depuis plus de 10 ans via le concours de deux mandataires judiciaires à la protection des majeurs titulaires du CNC (Certificat National de Compétences). Depuis le 31 décembre 2017, et suite à un appel à projet, l'Udaf de l'Allier a été agréée par la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) pour exercer cette mission.



### L'activité 2022 en chiffres

**69** personnes ont contacté le service en 2022, ce qui a donné lieu à 91 interventions

**69%** des demandeurs ont contacté le service par téléphone

**26%** des demandeurs ont contacté le service par mail

**46%** des demandes concernent une mesure de tutelle

**33%** des demandes interviennent en amont du prononcé d'une mesure

### Missions du service

Ce service a pour but d'informer et de soutenir des proches appelés à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique en application de l'article 449 du code civil. Ainsi, l'Udaf propose un service d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des personnes, notamment :

- Toute personne susceptible de solliciter une mesure pour elle-même ou pour un tiers
- Toute personne désignée ou qui peut l'être comme curatrice, tutrice ou dans le cadre d'une habilitation familiale
- Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger. Ils sont des relais auprès des familles et peuvent donc entrer dans le périmètre de l'ISTF.

### Les thématiques de consultation

- |                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| ■ La mise en place de la mesure      | 22% des demandes |
| ■ Rôle et obligations du tuteur      | 20% des demandes |
| ■ Le compte-rendu de gestion         | 17% des demandes |
| ■ La demande de mesure de protection | 16% des demandes |
| ■ Gestion financière et patrimoniale | 12% des demandes |
| ■ La fin de mesure                   | 6% des demandes  |
| ■ Le Mandat de Protection Future     | 5% des demandes  |
| ■ Relations avec le Juge             | 2% des demandes  |

La mise en place de la mesure est la thématique pour laquelle le service est le plus sollicité. Mais les tuteurs/curateurs/habilités familiaux s'interrogent aussi beaucoup sur leur rôle et leurs obligations dans le cadre du mandat qui leur est confié.

Soucieux d'accomplir correctement leur mandat, les tuteurs et curateurs sollicitent très régulièrement notre service pour évoquer les risques encourus dans le cadre de leur mission.

**Des fiches d'information régulières**

Le service propose régulièrement des fiches d'information sur des thèmes d'actualité ou des thèmes en lien avec la gestion de la mesure.

Au cours de l'année 2022, **7** fiches d'informations ont été adressées par mail aux tuteurs/curateurs/habilités familiaux connus du service :

- Comment demander une mesure de protection ?**
- Les différentes mesures de protection**
- Le don d'organe**
- Le congé du proche aidant**
- Mon espace santé, qu'en est-il pour les majeurs protégés ?**
- Pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quels sont les droits et obligations de chacun ?**
- Don du sang, don et prélèvement d'organes : quels droits pour les personnes protégées ?**



**Des formations à destination des professionnels et acteurs dans le champ du médico-social**

Au cours de l'année 2022, le service a eu à cœur d'organiser 3 sessions de formation à destination des différents acteurs du département œuvrant dans le domaine médico-social. (animateurs dans des centres sociaux, assistants sociaux des structures hospitalières, personnel d'EHPAD, IME ou SAVS, etc....)



L'objectif était de reprendre les bases légales et réglementaires des différents régimes de protection mais également de permettre aux professionnels d'accompagner au mieux des personnes nécessitant d'être aidées ou protégées et qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs fonctions. Ces temps de formations se sont déroulés sur les trois bassins du département et ont ainsi permis à une soixantaine de professionnels d'y participer. Une vraie réussite !

**Participation à la 1<sup>ère</sup> Journée départementale des aidants de l'Allier**

Le 6 octobre 2022, le service a participé à la 1<sup>ère</sup> Journée Départementale des aidants de l'Allier co-organisée par le Conseil départemental, l'IUT Clermont-Auvergne et la plateforme de répit "Bulles d'R" portée par l'Udaf de l'Allier.

Au cours de cette journée, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de personnes (professionnels ou aidants familiaux) qui se sont présentées sur le stand proposé par l'Udaf pour recueillir des informations sur le service ISTF et sur les mesures de protection.

**1<sup>ère</sup> Semaine de la médiation**

Du 5 au 9 décembre 2022, l'Udaf organisait pour la première fois, en partenariat avec l'association Parentèle et AGIRC ARRCO, la semaine de la médiation familiale. Plusieurs temps forts ont été initiés sur tout le département au cours de ces 5 journées.

Cette semaine a été notamment l'occasion de réunir des tuteurs, curateurs et habilités familiaux afin de venir échanger avec Marianne BELIN et Jean-Paul GUILLAUMIN, médiateurs familiaux, sur les questions relationnelles et psychologiques induites par la gestion d'une mesure de protection à l'égard d'un proche. 8 aidants non professionnels ont pu échanger sur leur fonction et ainsi pu confronter leur expérience.



# Le service de Médiation Aidant

En 2021, l'Udaf a été retenue suite à un appel à projet relatif à l'expérimentation Unaf/CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) concernant la médiation dans le champ de l'autonomie, de la dépendance et des solidarités familiales. Le service de médiation Aidants/Aidés a alors vu le jour.

La mise en place d'un tel dispositif vise particulièrement le développement d'actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes aidées.

Forts des nombreuses rencontres et présentations effectuées sur le territoire en 2021, nous avons poursuivi la promotion de ce service cette année aux travers de plusieurs actions.



## Missions du service

La médiation aidants/aidés est un travail sur le lien entre des personnes aidantes et des personnes aidées fragilisées par des situations, en favorisant l'écoute et le dialogue dans un espace neutre par le biais d'un tiers impartial.

L'Udaf de l'Allier propose aux aidants et aux aidés un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, demande d'une mesure de protection juridique...

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, accompagne les familles en toute confidentialité et impartialité dans la recherche de solutions adaptées.

Après un entretien gratuit d'information, le service de médiation propose une médiation sous forme de séances individuelles, conjointes ou familiales.

Une convention avec la CAF permet aux familles de bénéficier d'un tarif réglementé et évalué selon les revenus.

## Promotion du service de Médiation Aidants/Aidés

En 2022, l'Udaf 03 a poursuivi le travail de promotion du dispositif auprès d'environ 310 personnes (partenaires et familles).

Nous avons également rencontré des professionnels et des salariés en participant à des journées d'actions telles que la semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

La médiation a pu être présentée et expliquée auprès des mairies du territoire grâce à un travail en collaboration avec l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité afin de permettre de relayer l'existence d'un tel dispositif auprès de leurs administrés.

La première édition de la Journée départementale des aidants, organisée le 6 octobre 2022, a aussi permis de mettre en lumière le rôle clé joué par les acteurs locaux en faveur des aidants, parmi lesquels la médiation Aidants/Aidés.

L'Udaf a aussi utilisé les réseaux sociaux pour promouvoir le service. Des publications spécifiques ont été créées. Basées sur des exemples de problématiques vécues par les familles au quotidien, elles permettent de mieux comprendre les enjeux et intérêts de la médiation aidants/aidés.

Huit publications de ce type ont été réalisées en 2022 sur la page Facebook de l'Udaf et ont permis au service d'atteindre plus de 1.300 vues.

**Renouer le dialogue**

Monsieur R. vit depuis 5 ans en foyer de vie et travaille en ESAT. Sa mère exerce une mesure de curatelle renforcée à son égard. Sa mère vieillit et aimerait qu'il se rapproche d'elle. Mais lui, aime sa vie au foyer. Il aimerait le lui dire mais ne sait pas comment. Que faire?

**Une question, besoin d'aide ?  
Ne restez pas seul(e), contactez nous !**



A l'automne 2022, s'est tenue la troisième édition des Forums des professionnels de la parentalité organisés par le réseau Parents 03. Ces 3 forums (un sur chaque bassin du territoire) ont permis une interconnaissance professionnelle des différents acteurs œuvrant dans le champ de la famille. Ces rendez-vous ont été l'occasion de promouvoir le dispositif de médiation aidants/aidés à travers notamment la tenue d'un stand.



## 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine de la Médiation Familiale

L'Udaf de l'Allier a organisé, en partenariat avec Parentèle et l'AGIRC ARRCO la 1<sup>ère</sup> semaine de la Médiation Familiale du 5 au 9 décembre 2022.

Cette semaine a été l'occasion de faire connaître la médiation familiale au grand public notamment grâce à des journées portes ouvertes des services de médiation de Moulins, Vichy et Montluçon.

Le mardi 6 décembre, une centaine de professionnels, étudiants et aidants familiaux se sont retrouvés à la salle des fêtes de Moulins

pour suivre l'intervention de la philosophe Julie Soustre lors d'une conférence intitulée *"La médiation familiale ou comment prendre soin du lien familial à tous les âges de la vie"*. Cette semaine a aussi donné lieu à trois temps d'échanges sur l'ensemble du département en direction de tuteurs, curateurs et habilités familiaux désireux de partager leur vécu.



L'information a été relayée par les radios et la presse locale avec notamment deux interviews des médiateurs familiaux de l'Udaf et de Parentèle.

La mise en synergie du service de médiation, du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, du service de protection juridique des majeurs et de la plateforme d'accompagnement et de répit *"Bulles d'R"*, permet à l'Udaf 03 de proposer un accompagnement global et cohérent des personnes aidantes et aidées.

## L'activité 2022 en chiffres

L'activité du service est seulement constituée de médiations conventionnelles : elles sont initiées par les intéressés eux-mêmes.

### ■ Les entretiens d'information

Il s'agit d'un échange personnalisé en présence d'une seule ou de l'ensemble des personnes concernées par la démarche. Cet entretien leur permet de décider de s'engager ou non en toute connaissance de cause dans une médiation familiale. Il peut y avoir plusieurs entretiens préalables pour un même processus de médiation.

**23** entretiens d'information (11 sur le bassin de Moulins, 8 sur le bassin de Vichy et 4 sur le bassin de Montluçon).

### ■ Les rendez-vous de médiation

Il s'agit d'un temps d'écoute, d'échanges et de médiation qui permet d'aborder les différentes dimensions du conflit, de rétablir les relations dans la famille et de rechercher des accords mutuellement acceptables. La durée de ces séances est de 1h30 à 2h en moyenne.

**3** médiations ont été engagées en 2022, 2 sur le secteur de Moulins et 1 sur le secteur de Vichy.

# LES SERVICES

## aux familles

Outre le Pôle "Protection Accompagnement Familles", l'Udaf de l'Allier gère un certain nombre de services familiaux qui lui ont été confiés notamment par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins des familles dans le cadre de ses missions légales.

- le Point Info Famille
- le Point Conseil Budget
- Action Logement
- "Bulles d'R"
- Conseiller numérique France Services

### Le Point Info Famille

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil et d'écoute accessible à toute personne qui souhaite obtenir une information, trouver une solution, mieux connaître les professionnels et associations du département. Le Point Info Famille répond aux problématiques du quotidien : la garde d'un enfant, l'aide à un proche en perte d'autonomie, la résolution d'une difficulté sociale ou économique au sein de la famille, une question juridique ou administrative, l'aide à la fonction parentale, etc. Il s'agit d'un service gratuit, anonyme et confidentiel.

L'année 2022 marque une certaine forme de transition pour le Point Info Famille. Il a en effet été la "porte d'entrée" du Point Conseil Budget jusqu'à fin 2021. Les demandes étaient alors réorientées vers les conseillères en charge du PCB mais comptabilisées dans le bilan du Point Info Famille. Le PCB est autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 puisqu'il dispose de son propre accueil. Les demandes ne transitent donc plus par le Point Info Famille, ce qui a entraîné une importante baisse d'activité pour le service puisque les demandes sont désormais comptabilisées au titre du PCB.

La mise en place de nouveaux services à l'Udaf, telle la médiation aidants/aidés, et les campagnes de communication importantes mises en place lors du lancement de ces services, permettent aux familles de mieux identifier les interlocuteurs dont elles peuvent avoir besoin. Elles les sollicitent donc directement, sans passer par le Point Info Famille, qui servait auparavant de relais, d'aiguilleur.

Afin de redynamiser le service, l'Udaf devra opérer en 2023 une importante campagne de communication, notamment via les réseaux sociaux.

Malgré la baisse d'activité en termes de nombre de demandes, le Point Info Famille n'est pas resté inactif et a mené diverses actions au cours de l'année 2022.



#### Missions du service

- **Informer** en délivrant des données fiables et actualisées. Grâce à sa connaissance approfondie du territoire et un travail continu en réseau, le Point Info Famille apporte des réponses de proximité.
- **Orienter** vers l'organisme (institutionnel ou associatif) compétent.

Le service est accessible à toutes les familles de l'Allier par téléphone, mail ou lors d'entretiens au siège de l'Udaf à Moulins.

### ■ Des émissions hebdomadaires sur RCF Allier

Le Point Info Famille est sur les ondes de RCF presque chaque mardi. En 3 minutes, il donne des informations sur une thématique liée à l'actualité, souvent en lien avec la consommation.

En 2022, le Point Info Famille a ainsi proposé 41 émissions (pas d'émissions en juillet et en août). Parmi les thématiques abordées :

**les aides financières pour les étudiants (bourses, aides au logement)**

**les dispositifs d'aide pour les factures énergétiques**

**Les actualités de l'emploi à domicile**

### ■ Poursuite du partenariat avec le Réseau Particulier Emploi

Le Point Info Famille assure aussi le rôle de Point Relais Particulier Emploi. Le Réseau Particulier Emploi est l'interlocuteur privilégié pour obtenir de l'information sur l'emploi à domicile entre particulier.

Un Point Relais Particulier Emploi a un double objectif :

**améliorer l'information des usagers sur l'emploi à domicile**

**soutenir le développement de la professionnalisation des emplois familiaux.**



Le Point Relais accueille et informe gratuitement tout (futur) particulier employeur, (futur) salarié, aidant et professionnel dans un objectif de sécurisation de la relation d'emploi et de professionnalisation. Comment embaucher une assistante de vie ? Comment adhérer au CESU ? A quelles exonérations de charges ai-je droit ? *Comment gérer la relation de travail avec ma garde d'enfants à domicile ? Comment rompre le contrat de travail de mon employé familial ?* Autant de questions auxquelles le Point Relais Particulier Emploi du Point Info Famille peut apporter un premier niveau de réponse, complété si besoin par les professionnels du réseau.

Dans ce cadre, le Point Info Famille a proposé, le 5 octobre 2022, un atelier thématique en partenariat avec le Réseau Particulier Emploi sur la thématique des troubles musculosquelettiques animé par une kinésithérapeute. Cet atelier avait pour objectif d'informer et de sensibiliser des salariés à domicile aux postures adéquates à adopter lors de leurs activités auprès de leurs particuliers employeurs.

Cet atelier a réuni 12 salariés du particulier employeur.

### ■ Participation aux stands d'information de l'Udaf sur les forums organisés dans l'Allier

Le Point Info Famille est présent lorsque l'Udaf est sollicitée pour présenter ses services aux familles. Il a ainsi participé aux forums des professionnels de la parentalité et à la 1<sup>ère</sup> Journée Départementale des aidants de l'Allier.

## L'activité 2022 en chiffres

**27** demandeurs ont contacté le Point Info Famille en 2023

**1 tiers** des demandes concernent la thématique du Particulier Employeur

# Le Point Conseil Budget

Dispositif labellisé, le Point Conseil Budget a pour objectif de prévenir les difficultés financières conduisant aux situations de mal-endettement et de surendettement ou à leur réitération.

Le service a été mis en place sur l'arrondissement de Montluçon en janvier 2020 puis étendu à l'ensemble du département en janvier 2021.



Un Point Conseil Budget est :

- **un acteur de proximité** qui a été labellisé par l'État sur la base d'un cahier des charges national, qui propose un service de conseils, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire.

- **un service d'accompagnement budgétaire ouvert à tous.**

Les conseils sont confidentiels, personnalisés et gratuits pour les personnes accompagnées.

L'objectif des PCB est de prévenir et traiter les difficultés financières. Il vise à prévenir le mal-endettement et les situations de surendettement, à accompagner tout public dans la gestion de leur budget et à renforcer l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement personnalisé.

## Missions du service

Les missions des PCB consistent à :

- Informer, conseiller et orienter vers d'autres acteurs dès que nécessaire, notamment pour bénéficier d'aides ;
- Établir un diagnostic de la situation de chaque personne ou d'une famille ;
- Proposer un accompagnement budgétaire ponctuel, un accompagnement pendant et après une procédure de surendettement.

Ces missions sont mises en œuvre par deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF).

Le Point Conseil Budget est ouvert à tous. Les conseillères du service peuvent aller à la rencontre des familles dans des lieux d'accueil au plus proche du domicile des demandeurs.

## Les temps forts 2022 du service

- **Création d'un clip de présentation du service** avec le concours de deux personnes accompagnées par le service et des deux Conseillères PCB. Le clip est accessible depuis le site internet de l'Udaf de l'Allier [www.udaf03.fr](http://www.udaf03.fr) sur la page dédiée au PCB. Il a été diffusé lors du webinaire Parentalité du 17 février 2022 portant sur la séparation. Nous avons pu évoquer les conséquences budgétaires de ces situations et présenter le PCB comme étant un service ressource.
- **Présentation des pratiques du Point Conseil Budget** de l'Udaf de l'Allier lors du Comité de pilotage des PCB piloté par la DREETS le 4 Juillet 2022.
- **Organisation d'une rencontre interservices PCB Auvergne** dans les locaux de l'Udaf de l'Allier le 16 septembre 2022.
- **Signature d'une convention de partenariat** avec le bailleur Vichy Habitat le 17 novembre 2022 afin d'accompagner les locataires en difficultés financières et de prévenir les impayés de loyer.



## Des actions collectives

Le PCB propose des actions collectives en lien avec l'éducation budgétaire à la demande de partenaires. Le Point Conseil Budget s'appuie sur des outils tels que l'application budgétaire "Smart'Budget" développée par l'Udaf de l'Allier mais aussi sur un jeu de plateau, "Mes questions d'agent".

- **CHRS Moulins** (le 1<sup>er</sup> avril 2022)
- **CRP La Mothe** (le 20 mai 2022)
- **Forum Services à la personne Maison France Services d'Ebreuil** (le 15 juin 2022)

- **SPIP MOULINS (Maison d'arrêt d'Yzeure)** (le 19 juillet 2022)
- **Chantier d'insertion Dompierre sur Besbre** (le 21 juillet 2022)
- **Epicerie solidaire de Vichy** (le 24 novembre 2022)
- **Etudiants de l'école de la Croix Rouge** (le 13 décembre 2023)

57 personnes au total ont participé à ces actions collectives

## Promotion du Point Conseil Budget

Il est primordial d'effectuer des actions de communication régulières pour promouvoir des services tels que le Point Conseil Budget, tant auprès des familles que des partenaires. Les familles doivent pouvoir trouver l'information au moment où elles en ont besoin, d'où l'importance de rappeler régulièrement l'existence de ce dispositif.

Comme pour le service de médiation Aidants/Aidés, l'Udaf a aussi utilisé ses réseaux sociaux pour promouvoir le Point Conseil Budget. Des publications spécifiques ont été créées. Elles portent chacune sur une thématique en lien avec l'actualité ou avec des événements spécifiques (les soldes, les vacances, Noël). Elles donnent des conseils pratiques et orientent les familles qui auraient besoin d'un soutien vers le PCB. En 2022, le service a publié une publication de ce type par mois, soit 12 publications au total. Elles ont généré un total de près de 4.000 vues.

L'Udaf assure aussi la promotion du PCB à travers les médias notamment la radio au travers d'émissions qui peuvent être réalisées par d'autres services (comme le Point Info Famille par exemple).

Elle communique aussi sur les temps forts du service au sein du réseau Unaf/Uraf/Udaf à travers la lettre d'information électronique de l'Unaf. Elle a ainsi utilisé ce canal pour communiquer sur le lancement du clip vidéo et sur le renouvellement de la labellisation du service.



**Cette publication datée du 3 septembre 2022 a généré à elle seule 1.539 vues.**

## L'activité 2022 en chiffres

**121** personnes ont saisi le PCB dont :  
**45** sur le secteur de Vichy  
**23** sur le secteur de Moulins  
**53** sur le secteur de Montluçon

**94** de ces contacts ont abouti à un accompagnement régulier

**63** femmes

**58** hommes

### Situation professionnelle des demandeurs

**3,8%** Bénéficiaires des minimas sociaux

**8,5%** Demandeurs d'emploi

**12,5%** Invalidité

**1%** Etudiants

**30%** Retraités

**18,2%** Salariés à temps partiel

**26%** Salariés à temps plein

**68,2%** des personnes accompagnées par le PCB sont seules (célibataire, séparé(e), divorcé(e), veuf(ve))

# Action Logement

Le partenariat établi entre l'Udaf de l'Allier et Action Logement s'inscrit dans la convention cadre signée entre l'Unaf et Action Logement en date du 15 Juillet 2019. La volonté partagée des deux institutions est de créer une chaîne partenariale entre Action Logement et le réseau Unaf/Uraf/Udaf dans l'objectif :



- d'identifier, orienter et accompagner les salariés en difficultés et en grandes difficultés de logement
- d'informer les salariés des dispositifs d'aides proposés par Action Logement

Sur un plan local, l'Udaf de l'Allier et la Délégation Régionale Action Logement ont signé le 1<sup>er</sup> Juin 2020 une convention Ad'hoc venant, entre autres, préciser les missions d'accompagnement confiées à notre institution.

## *Action Logement a confié trois types de missions à l'Udaf:*

- L'établissement d'un diagnostic complémentaire (social, familial et financier) de la situation du salarié
- Une mission d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) permettant le maintien ou l'accès au logement
- Un accompagnement éducatif budgétaire (AEB) visant à améliorer et pérenniser la situation financière du salarié.

Les mesures confiées par Action Logement ont été exercées exclusivement par une des Conseillères en Économie Sociale et Familiale également en charge des mesures Point Conseil Budget. En effet, le PCB peut également être un service relais et ponctuel d'accompagnement budgétaire à l'issue des mesures exercées dans le cadre de la convention avec Action Logement.

## *Prédominance des problématiques rencontrées*

- 72,7% du public accompagné présente des dettes locatives et/ ou de charges courantes. A noter que les charges liées à l'énergie pèsent lourd dans le budget familial.
- 27,3% du public font l'objet d'une procédure d'expulsion.



## *Type d'accompagnement réalisé*

- 63,6% : suivi/conseil budgétaire
- 36,4% : apurement de la dette locative
- 27,3% : aide à la constitution du dossier de surendettement / mise en place des mesures recommandées
- 18,2% : ouverture de droits
- 18,2% : autres
- 9,1% : maintien dans le logement
- 9,1% : accompagnement au relogement

10 nouvelles mesures

2 mesures orientées sur 2021 qui se sont poursuivies sur 2022 réparties de la façon suivante :

7 mesures d'AEB

4 mesures d'ASLL

1 diagnostic complémentaire

Origine géographique du public accompagné :

67% Bassin de Vichy

25% Bassin de Moulins

8% Bassin de Montluçon

35-54 la tranche d'âge la plus représentée. Le public accompagné est majoritairement salarié (à temps partiel ou à temps plein)

55% du public accompagné sont des personnes séparées, divorcées ou en cours de divorce ou de séparation. Cette situation peut expliquer le besoin d'accompagnement dans la mesure où ce type d'accident de la vie favorise très souvent une précarisation financière, qui plus est chez les personnes ayant des revenus plus modestes, à savoir les emplois partiels.

## "Bulles d'R"

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à projet pour la création d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants non professionnels des personnes en situation de handicap en avril 2021. L'Udaf de l'Allier s'est donc portée candidate pour porter ce projet. Elle a été retenue en octobre 2021 pour une ouverture en janvier 2022.

Les premiers mois ont été consacrés au lancement du dispositif, au recrutement de l'équipe, à l'établissement des procédures définissant son fonctionnement et à la communication tant auprès des partenaires que des aidants familiaux.



### Missions de la plateforme "Bulles d'R"

La plateforme a vocation à prévenir l'épuisement de l'aidant familial pour éviter les situations de rupture et répondre à ces situations d'épuisement. Elle remplit ainsi plusieurs missions :

- Accueillir, écouter, informer les aidants familiaux
- Apporter un accompagnement personnalisé à l'aidant familial
- Offrir des solutions de répit à travers l'organisation d'une intervention à domicile, d'un accueil temporaire en établissement, ou d'un séjour de vacances adaptés.
- Proposer un soutien psychologique
- Proposer un soutien éducatif
- Faciliter les échanges entre les aidants
- Proposer des activités de bien être et/ou de loisir à l'aidant et/ou son proche aidé
- Dispenser des formations aux aidants

### L'équipe de "Bulles d'R"

- **Une responsable** en charge de la coordination de l'ensemble des prestations mais également de l'animation de l'équipe
- **Une assistante sociale** qui est en charge des relations avec les aidants
- **Une secrétaire** en charge de l'accueil et du secrétariat

La Directrice de l'Udaf est en charge du pilotage de la plateforme mais également des relations avec les partenaires.

## Cerner les besoins des aidants

**La plateforme de répit et d'accompagnement à destination des aidants familiaux**

Vous êtes aidant familial d'un proche en situation de handicap qu'il soit adulte ou enfant ?

L'Udaf de l'Allier porte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 un nouveau dispositif visant à vous soutenir dans votre fonction de proche aidant. Il s'agit de notre plateforme d'accompagnement et de répit des aidants non professionnels de personnes handicapées.

Afin de répondre au mieux à vos besoins et attentes, nous sollicitons votre avis ! Vos réponses nous permettront d'ajuster nos offres de services !

**Identifiez vos besoins actuels.**

Le questionnaire de cerner les besoins des aidants familiaux est accessible sur le site internet de l'Udaf de l'Allier. Il est accessible en français et en anglais. Les questions sont classées par thème et les réponses sont anonymes. Les données sont utilisées pour améliorer nos services et pour évaluer l'impact de nos actions. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Les données sont conservées pendant 12 mois à compter de la date de votre réponse. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à la collecte et au traitement de vos données en contactant notre service client au 04 77 44 44 44 ou par email à [service.client@udaf.allier.fr](mailto:service.client@udaf.allier.fr).

**Identifiez vos besoins actuels.**

1. Êtes-vous aidant familial d'un proche en situation de handicap ?

Oui  Non

2. Identifiez vos besoins d'accompagnement dans la prise en charge de votre proche à domicile ?

Oui  Non

### ■ Questionnaire de recensement des besoins

Pour proposer des réponses adaptées aux besoins des aidants, la plateforme a construit un questionnaire de recensement des besoins accessible depuis le site internet de l'Udaf. Ce questionnaire a été largement diffusé auprès des acteurs agissant dans le champ du handicap pour qu'il puisse être relayé aux aidants qu'ils ont pu identifier.

**82 questionnaires** de recensement ont pu être réceptionnés par la plateforme "Bulles d'R", ce qui a permis de débiter les premiers accompagnements des aidants familiaux dès avril 2022.

Ce questionnaire reste la première porte d'entrée des aidants vers notre service "Bulles d'R", puisque 58 % des demandes émanent de ce dernier.

Son utilité est plus large encore. En effet, il permet d'ores et déjà à l'aidant qui le complète de se questionner sur son statut, de prendre conscience des actes pour lesquels il intervient et des domaines sources d'épuisement. Il permet à notre assistante de service social de prendre attache avec l'aidant et lui proposer une rencontre à son domicile.



L'accompagnement des aidants repose sur une offre individuelle et des actions collectives.

### L'accompagnement individuel

Il peut prendre plusieurs formes, la plateforme ayant fait le choix de diversifier au maximum les actions afin qu'elles puissent répondre au mieux aux demandes des aidants :

#### ■ Prestation "écoute, accueil, information et soutien"

Elle est assurée par l'animatrice du service. Au-delà d'une simple information, l'accompagnement de l'aidant s'inscrit dans une dynamique de parcours. L'assistante sociale rencontre l'aidant lors d'un premier entretien dit "*diagnostic*" et propose un accompagnement coordonné en lien avec les attentes de l'aidant et les besoins repérés. Bien que connaissant certains dispositifs, les aidants ne sollicitent pas les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ils parlent souvent du "*parcours du combattant*" ou de "*jungle administrative*". La plateforme agit alors en tiers facilitateur dans les démarches à entreprendre.

**47 aidants, soit 100 % des aidants ayant sollicité la plateforme, ont pu bénéficier de ce type de prestation.**

#### ■ Le soutien psychologique

Il est assuré par trois psychologues libérales (une par arrondissement) avec lesquelles la plateforme a signé une convention de partenariat. Six séances peuvent être financées par la plateforme.

**3 aidants ont bénéficié d'un soutien psychologique, soit 27% d'entre-eux, représentant 28 séances individuelles pour 2022.**

#### ■ Le soutien éducatif

Il est réalisé par un éducateur spécialisé au domicile de l'aidant. La plateforme a conventionné avec deux éducateurs libéraux pour les arrondissements de Vichy et Moulins. La plateforme considère le répit non pas uniquement dans une dimension de "mise à distance" physique de l'aidant et de son proche aidé mais aussi au travers d'une relation d'aide davantage équilibrée. L'accompagnement éducatif a pour objectif de travailler sur l'équilibre familial (temps consacré à la fratrie lorsqu'un des enfants est en situation de handicap), travailler sur l'équilibre dans la relation d'aide, libérer la parole de l'aidant et de son proche aidé, mobiliser une dynamique familiale, travailler sur la socialisation (lever les freins) du proche aidant et/ou de la personne aidée.

**2 aidants ont bénéficié d'un accompagnement éducatif ce qui a représenté 18 entretiens individuels en 2022.**

La plateforme finance jusqu'à 6 mois d'accompagnement éducatif, à raison de 3 entretiens individuels par mois.

#### ■ Les prestations de répit au domicile

Elles sont diverses et assurées par plusieurs acteurs du territoire

✓ **L'intervention de services d'aide à domicile au domicile de la personne aidée** (pour quelques heures ou une nuit complète). La plateforme finance jusqu'à 50 heures de répit à domicile. Lorsque la personne aidée est un enfant en situation de handicap, l'association AFD (TISF) est privilégiée.

#### ■ Les prestations de répit hors domicile

✓ **L'accueil en centre de loisirs ordinaire via l'intervention du DALHIR** : cet accompagnement permet d'orienter les enfants en situation de handicap vers un accueil de loisirs en milieu ordinaire avec la mise en place si besoin d'un accompagnateur supplémentaire.

5 enfants en ont bénéficié notamment sur les vacances de juillet et août.

La plateforme finance la prise en charge en centre de loisirs dans une limite de 1.300 €

par an et par aidant. L'accompagnateur supplémentaire est pris en charge par le DAHLIR grâce au Dispositif Accompagnateur Supplémentaire.

✓ **Les séjours adaptés et l'accueil en centre de loisirs adapté** : une convention a été signée avec l'association ADDAPT'03. 6 personnes ont pu bénéficier de ce type de prestation qui offre du répit à l'aidant en l'absence de la personne aidée. La plateforme finance les séjours adaptés dans une limite de 1300 € par an et par aidant en sus des dispositifs de droits commun (Prestation de Compensation du Handicap).

✓ **L'accueil temporaire en établissement** : en partenariat avec "Allier Sésame Autisme". La personne aidée peut être accueillie dans cette structure laissant ainsi un temps de répit à l'aidant. L'accueil temporaire concerne également les places d'accueil temporaire dans le cadre des 90 jours. Aucune orientation de ce type n'a été effectuée sur l'année 2022.

✓ **L'accueil familial temporaire** : un partenariat est établi avec le SAF (Service d'Accueil Familial) de la Croix Marine en vue d'un accueil possible des personnes aidées dans une famille d'accueil.

✓ **Les GEM (Groupements d'entraide mutuelle)** : un partenariat a été développé avec les GEM du département. L'accueil de la personne aidée dans ce type de service favorise un temps de répit pour l'aidant familial.

**11 personnes aidées ont pu bénéficier d'un répit hors domicile (2 séjours adaptés, 4 centres de loisirs ordinaires, 3 centres de loisirs adaptés sans hébergement et 1 accueil dans un centre avec hébergement, 1 accueil temporaire en établissement).**

**Pourquoi avoir recours au répit hors domicile?**

- ✓ **Pour avoir du temps pour soi**
- ✓ **Pour se rendre à un rendez-vous médical ou administratif**
- ✓ **Pour répondre à une situation d'épuisement de l'aidant**

## **Les actions collectives**

### **■ Les ateliers Bien-être**

Proposés sur Moulins et Vichy. Ils sont animés par l'association SHERPA et ont pour objectif de :

- ✓ Permettre l'identification et l'expression de ses émotions ;
- ✓ Sortir de l'isolement ;
- ✓ Faire naître l'envie de prendre soin de soi par la mise en œuvre de disciplines axées sur le bien-être ;
- ✓ Favoriser la résilience et faire renaître la conscience de soi pour reprendre son souffle.

Depuis décembre 2022, ces séances collectives sont ouvertes en séances individuelles.

**3 dates sur le bassin de Vichy avec en moyenne 6 personnes par date  
3 dates sur le bassin de Moulins avec en moyenne 3 personnes par date**

### **■ Les espaces de rencontre**

Leurs objectifs :

- ✓ Favoriser la parole et l'écoute de l'aidant ;
- ✓ Rompre l'isolement de l'aidant ;
- ✓ Créer un espace de rencontre convivial pour ponctuer la prise en charge ;
- ✓ Faire prendre conscience à l'aidant de son statut d'aidant, du besoin de soutien et des solutions de répit pouvant être proposées ;
- ✓ Permettre à l'aidant de sortir de son sentiment de culpabilité, dédramatiser et rassurer sur son vécu.

Ces groupes d'échanges ont été co-animés par une psychologue et l'assistante sociale du service en prenant pour support un photo-langage.



Seuls 3 ateliers ont pu être maintenus sur les 8 dates initialement prévues, faute de participants. 9 aidants en moyenne, ont participé.

Constat : le groupe de parole peut faire peur aux aidants qui n'ont pas l'habitude de parler d'eux. Nous avons constaté pour autant que lors des ateliers bien-être la parole est libérée.

Ce constat nous amène à poser l'hypothèse que ces groupes de paroles doivent être basés sur un support ludique pour dédramatiser et peut-être attirer davantage de participants.

Nous envisageons d'utiliser le jeu comme support d'échange pour les ateliers de 2023.

## ■ Les espaces de convivialité

Une demi-journée dans une ferme pédagogique a été proposée en juillet 2022 avec trois familles dont les aidants et les aidés ont pu passer un temps en commun et échanger entre eux sur leurs problématiques mais aussi sur leurs moments de joie.



## Un ancrage fort dans les dynamiques de territoire

### Les partenariats

En sus des partenariats préétablis au lancement du dispositif avec les associations investies au projet, à savoir l'UNAPEI Pays d'Allier, Allier Sésame Autisme, la Fédération des ADMR de l'Allier, l'AFD, la Croix Marine, l'UNAFAM ou encore l'AMPAD, l'Udaf a développé, dès les premiers mois de lancement du dispositif, de nouvelles relations partenariales.

L'équipe "Bulles d'R" a rencontré 84 acteurs du territoire en 2022 pour faire connaître le dispositif et pour construire une offre de service issue des ressources du territoire.

Ces rencontres ont débouché sur la signature de 11 conventions de partenariat :

**2 éducateurs spécialisés**  
**DALHIR (volet insertion)**  
**ADDAPT'03**  
**GEM "La main tendue"**

**Médiateur animal**  
**SHERPA**  
**3 psychologues**  
**Vittaliance**



## Co-organisation de la 1<sup>ère</sup> Journée départementale des aidants de l'Allier

La plateforme a co-organisé avec le Conseil départemental de l'Allier et l'IUT Clermont-Auvergne la première Journée Départementale des aidants le 6 octobre dernier qui s'est tenue à l'IUT de Moulins. La journée a été rythmée par des émissions de radios, des conférences, des tables rondes tout au long de l'après-midi et la tenue de stands par l'ensemble des organismes qui travaillent autour de l'aidance.

La participation active de la plateforme à cette première édition avait pour objectif de faire connaître le dispositif tant aux aidants de personnes en situation de handicap qu'aux structures œuvrant dans le champ de l'aidance. Elle a permis de donner une réelle lisibilité du dispositif et d'asseoir sa légitimité auprès des différents acteurs.

La deuxième édition sera organisée en 2023.



**JOURNÉE DÉPARTEMENTALE  
DES AIDANTS**

**JOURNÉE NATIONALE  
des aidant.es**

**6 OCTOBRE 2022**  
CAMPUS UNIVERSITAIRE  
28, RUE DES GEAIS  
03000 MOULINS

**Vous aidez régulièrement une personne en perte d'autonomie, due à l'âge, à la maladie ou au handicap, à titre professionnel ou privé ?**

**PROGRAMME**  
9h : Émission de radio sur l'isolement des aidants  
13h30 : Échange entre professionnels  
A partir de 15h : Stands à destination des aidants  
16h30 : Présentation d'initiatives locales  
17h : Conférence sur le répit  
18h : Vernissage exposition

**Venez vous informer et/ou partager votre expérience.**  
Un accueil pour les aides est possible sur inscription au 04 70 34 39 67 ou à [seka.moullier.fr](mailto:seka.moullier.fr)

ALBIER DOUTERON MOULINS  
Lidaf  
Bulles d'R  
UCA  
UCA  
UCA

\*Action financée par la Confédération des Syndicats de la profession de la prise d'autonomie de l'Allier (CSFAA) grâce au soutien de la CNSA.

**24 stands proposés par les partenaires présents**  
**10 présentations de structures en table ronde**  
**169 partenaires mobilisés sur cette journée**  
**60 aidants présents à la journée**

Une exposition "**Le proche aidant de l'Allier, des visages derrière un engagement**" a été réalisée à l'occasion de cette première Journée des Aidants. 5 aidants accompagnés par la plateforme ont accepté de témoigner à cette occasion.

**LE PROCHE AIDANT DE L'ALLIER :  
DES VISAGES DERRIÈRE UN ENGAGEMENT**

**MARIE-LAURE  
33 ANS**

**LIEU AVEC L'AIDÉ**

"Je suis la belle-mère d'Alexis, âgé de 11 ans, atteint de troubles autistiques, et dont le papa a la garde principale. Je l'accompagne dans sa scolarité et dans sa vie sociale."

**RÔLE AUPRÈS DE L'AIDÉ**

"J'accompagne Alexis dans l'apprentissage de l'autonomie avec des schémas visuels et beaucoup de répétitions pour qu'il parvienne à réaliser seul les gestes du quotidien. Je prends le temps nécessaire pour trouver les outils adaptés à sa situation."

**DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

"En plus du temps consacré à Alexis, il faut rajouter le temps nécessaire aux papiers et aux RDV. La recherche de professionnels spécialisés et des dispositifs existants est chronophage. Mon statut de belle-mère rend difficile la prise en compte de mon avis et certaines démarches malgré mes insistantes questions et certains sacrifices notamment professionnels."

**APPORTS DE CETTE RELATION**

"Cela m'a fait grandir et évoluer sur ma façon de voir la parentalité. Malgré ces difficultés, j'apprécie les moments passés avec Alexis et je suis fière de notre famille recomposée et de l'en lien qu'Alexis a avec sa petite sœur."

ALBIER DOUTERON MOULINS  
Lidaf  
Bulles d'R  
UCA  
UCA  
UCA

\*Action financée par la Confédération des Syndicats de la profession de la prise d'autonomie de l'Allier (CSFAA) grâce au soutien de la CNSA.

## Profil des aidants accompagnés en 2022

- 47** aidants ont frappé à la porte de plateforme sur l'année 2022, dont 38 font l'objet d'un accompagnement régulier
- 27** sont originaires du bassin de Vichy
- 15** sont originaires du bassin de Moulins
- 5** sont originaires du bassin de Montluçon

**Les aidants accompagnés sont majoritairement des parents avec un enfant en situation de handicap**

**La moyenne d'âge de ces aidants est relativement jeune : autour de 40 ans**

**14,5%** sont des hommes  
**84,5%** sont des femmes

**Situation familiale des aidants accompagnés**

**En concubinage 11,36 %**  
**Marié(e) 50 %**  
**Séparé(e) ou divorcé(e) 27,27 %**  
**Veuf ou veuve 11,36 %**

## Que pensent les aidants de "Bulles d'R" ?

- 100%** des aidants disent être satisfaits des conditions d'accueil
- 72%** des répondants estiment que la plateforme leur a permis de prendre du temps pour eux
- 100%** des aidants ont eu le sentiment d'être écoutés
- 100%** des aidants recommanderaient la plateforme Bulles d'R à un proche, ami ou voisin

**Les points forts de la plateforme :**

**Disponibilité, investissement**  
**Communication, écoute, bienveillance et réactivité**  
**Un service dédié aux aidants**

L'activité de la plateforme est depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 en constante évolution et l'Udaf de l'Allier s'efforce d'ajuster l'offre de service aux besoins du public.

La plateforme semble avoir trouvé sa légitimité tant auprès des acteurs du territoire qui témoignent de son intérêt en orientant le public concerné, qu'auprès des aidants eux-mêmes.

Au vu du bilan très positif de cette première année, l'Udaf souhaite poursuivre cette dynamique pour l'année 2023 notamment en axant les actions autour des orientations suivantes :

- Poursuivre le développement de l'activité sur les arrondissements de Moulins et Montluçon.
- Poursuivre le travail de communication (rencontres partenaires / posts Facebook / participation à des manifestations).
- Impliquer la plateforme "*Bulles d'R*" à l'échelle du territoire dans les réflexions et travaux en direction des aidants.
- Poursuivre le développement du partenariat dans une logique de maillage du territoire en direction des aidants.
- Contribuer à une meilleure lisibilité du statut d'aidant pour que le public cible se reconnaisse en tant que tel.
- Poursuivre l'accompagnement des aidants dans une logique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.
- Toucher un public d'aidants plus âgé.

Un conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les citoyens dans leurs démarches en ligne et les amener vers l'autonomie numérique. L'Udaf 03 propose ce service depuis avril 2022 grâce à l'arrivée de Guillaume LAVIGNIE pour assurer cette fonction. Il a pour missions à la fois de développer les activités numériques menées par la structure mais aussi d'accompagner les publics de ses différents services vers la découverte des outils numériques, soit en accompagnement individuel, soit en accompagnement collectif.

Ses domaines d'intervention :

- Prendre en main les outils numériques
- Accompagner dans les démarches administratives
- Trouver un emploi, une formation
- Utiliser les opportunités du numérique
- Aider les personnes à échanger avec leurs proches
- Découvrir les opportunités du territoire



Ces premiers mois d'activité ont été denses tant du point de vue de l'accompagnement individuel que du collectif. Concernant les ateliers collectifs, il a pu collaborer avec le pôle "Protection Accompagnement Familiales" et notamment avec le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux.



Les thématiques des ateliers sont diverses et permettent de couvrir de nombreux domaines :

- ✓ création d'une adresse mail
- ✓ utiliser Doctolib
- ✓ les arnaques en ligne
- ✓ utiliser et sécuriser son téléphone portable

*"J'ai accompagné un majeur protégé qui souhaitait postuler en ligne à une offre d'emploi. Il a été titularisé dans son poste depuis mon accompagnement."*

Guillaume LAVIGNIE

## L'activité 2022 en chiffres

118 accompagnements au total

15 ateliers collectifs animés

Ils ont réuni

66 participants

52 accompagnements individuels

58% des usagers accompagnés ont entre 35 et 60 ans.

### Quelques thèmes d'accompagnement

24,9% Prise en main du matériel

16,2% Culture numérique

12,7% Faire des démarches en ligne

# COORDONNÉES

## des services de l'Udaf



### ■ Accueil - Pôle "Protection Accompagnement Familles"

04.70.48.70.00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)  
[contact@udaf03.fr](mailto:contact@udaf03.fr)



### ■ Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

04.70.30.42.44 (permanence téléphonique chaque lundi de 9h à 12h)  
[tuteursfamiliaux@udaf03.fr](mailto:tuteursfamiliaux@udaf03.fr)



### ■ Médiation Aidants/Aidés

04.70.48.70.05 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)  
[mediation03@udaf03.fr](mailto:mediation03@udaf03.fr)



### ■ Point Info Famille

04.70.48.70.65 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)  
[pif03@udaf03.fr](mailto:pif03@udaf03.fr)



### ■ Point Conseil Budget

04.70.48.70.09 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)  
[pcb03@udaf03.fr](mailto:pcb03@udaf03.fr)



### ■ Plateforme d'accompagnement et de répit "Bulles d'R"

0.805.03.06.09 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)  
[aidants03@udaf03.fr](mailto:aidants03@udaf03.fr)



### ■ Conseiller numérique France Services

04.70.48.70.53 / 07.88.58.52.33 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)  
[numerique@udaf03.fr](mailto:numerique@udaf03.fr)

# RESSOURCES HUMAINES

## et services supports

### Les ressources humaines

#### Éléments démographiques

Au 31 décembre 2022, l'Udaf compte **72 salariés** : 67 femmes et 5 hommes. 65 personnes sont en CDI et 7 personnes en CDD.

La moyenne d'âge à l'Udaf est de **41 ans**. L'ancienneté moyenne est de **11 ans**.

Parmi les salariés en CDI :

- 46% sont des délégués et mandataires,
- 33% sont du personnel administratif,
- 12% font partie de l'encadrement,
- 4% font partie des fonctions support,
- 3% font partie des services d'entretien.

66% du personnel est à temps plein contre 34% à temps partiel.

Sur l'année 2022, l'Udaf a embauché 7 salariés en CDI (2 salariés administratifs et 5 délégués ou mandataires) contre 6 départs de personnel en CDI. La création de la plateforme d'accompagnement et de répit "*Bulles d'R*" a permis d'intégrer en plus dans les effectifs une CESF en CDI et la création d'un poste de Conseiller numérique a permis l'embauche d'un salarié en CDD. L'Udaf a également accueilli 2 apprenties et 3 stagiaires.

#### Sites de travail

Les salariés sont répartis sur trois sites pour couvrir les trois bassins qui forment le département de l'Allier.

En fin d'année 2022, l'Udaf a procédé au déménagement de l'antenne de Désertines vers un nouveau local situé à Montluçon. Des travaux ont dû être effectués pour que l'accueil des salariés puisse être réalisé. Ce déménagement a fortement mobilisé les salariés début décembre.

#### Qualité de vie au travail

Pour améliorer le bien-être au travail, l'Udaf a organisé des séances individuelles de massages assis et des séances collectives et individuelles de sophrologie sur les différents sites avec une sophrologue diplômée.

Le site de Moulins a également bénéficié de la réfection de ses sols du rez de chaussée et 1<sup>er</sup> étage et d'un changement de mobilier dans un certain nombre de bureaux.

#### Formation professionnelle

Le personnel de l'Udaf a bénéficié de près de 1 300 heures de formation en 2022 correspondant à 52 actions de formation. 4 actions de formations certifiantes obligatoires ont été financées (CNC MJPM - Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - et DPF - Délégué aux Prestations Familiales) et 1 action de formation diplômante (Master 2 droit).





## Recrutement

Suite à la publication de diverses offres d'emploi, le service RH a dû gérer 328 candidatures. Seules 14 % des candidatures provenaient de personnes de sexe masculin.

37 personnes ont été reçues en entretien d'embauche.

Sur les 12 embauches effectuées (tous types de contrats confondus), 3% étaient des jeunes de moins de 26 ans ou de moins de 30 ans avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Concernant le maintien dans l'emploi, 15% du personnel a plus de 57 ans ou plus de 55 ans avec une RQTH.

## Représentants du personnel

Des élections professionnelles ont eu lieu en juin 2022 pour le renouvellement du CSE (Comité Social et Économique) avec l'accueil de 2 nouveaux membres.

Le CSE est composé de 8 membres :

- Une secrétaire
- Une secrétaire adjointe
- Une trésorière
- Une trésorière adjointe
- 4 suppléants

La Directrice de l'Udaf assure la présidence du CSE par délégation.

## Le service comptabilité

Le service est organisé en trois cellules :

### ■ La cellule action institutionnelle

Le service comptabilité prépare les budgets prévisionnels, élabore les comptes annuels de l'association, les opérations quotidiennes d'enregistrement et de paiement des factures fournisseurs, d'enregistrement et de recouvrement des factures clients. Il suit également les investissements, les financements de l'association et gère la trésorerie.

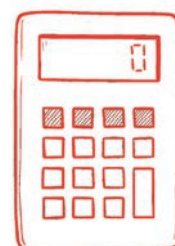
### ■ Les cellules facturation et banque à destination des majeurs protégés

Tous les jours, les salariés de ce service réalisent les opérations relatives à la comptabilité personnelle des usagers sous mesure de protection confiés à l'Udaf c'est-à-dire le paiement des factures, la codification des ressources, les rapprochements bancaires ainsi que le calcul et le prélèvement mensuel des frais de gestion (participation des usagers).

L'ensemble des opérations en lien avec les banques est effectué quotidiennement par télétransmission des fichiers pour une grande partie.

## L'activité 2022 en chiffres

34 813	factures saisies
848	placements réalisés
5 230	bons d'achat délivrés
5 812	prélèvements gérés



## Le service informatique

Le service informatique a en charge la gestion du parc informatique de l'Udaf. L'informaticien assure :

- la maintenance de l'ensemble du matériel informatique de l'Udaf (serveurs, ordinateurs, téléphonie)
- la maintenance des logiciels métiers (Sentinel et Evolution)
- le développement d'outils informatiques
- la formation des salariés



Si l'année 2021 était une année de grands changements en matière de réseaux, cette année 2022 a permis de poursuivre le renouvellement des serveurs de l'Udaf. Un nouveau serveur utilisé par tous les salariés a été reconstruit afin de répondre aux "normes" de sécurité récentes, l'ancien ne pouvant plus être mis à jour.

L'année 2022 a aussi été marquée par une volonté de la direction de s'inscrire dans une première approche de solution face à la cyber criminalité. L'Udaf s'engage ainsi avec Orange Cyberdéfense pour la mise en place d'une solution Micro-SOC (Security Operations Center, solution managée de détection et protection des postes de travail et serveurs) pour l'année 2023.

L'Udaf a aussi fait le choix de doter les membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent (2/3 d'entre eux ont répondu positivement) d'une tablette ou d'un ordinateur portable leur permettant notamment de suivre les réunions en visioconférence, solution de plus en plus utilisée par les organismes au sein desquels l'Udaf dispose de postes de représentants familiaux. L'ensemble de ce matériel a été personnalisé, configuré avant d'être remis par le service informatique aux intéressés.

Dans le cadre des perspectives 2023, l'Udaf a lancé plusieurs consultations auprès de différents prestataires, notamment locaux pour :

- l'acquisition de 10 nouveaux ordinateurs portables pour le télétravail
- une évolution matérielle sur les 2 serveurs de l'Udaf
- le renouvellement du parc de copieurs
- la consolidation des réseaux et interconnexions sur chacun des sites notamment pour une amélioration de la sécurité

## Le service communication

Le service communication est chargé de promouvoir l'image de l'Udaf, de son réseau (représentants familiaux, associations familiales) et de ses services.

Il a aussi pour mission de diffuser l'actualité de l'Udaf et de la politique familiale ainsi que l'actualité des services qui lui sont confiés ou qu'elle met en place pour répondre aux besoins des familles.

Le service communication procède lui-même à la création d'un certain nombre d'outils comme les flyers de présentation des services, les visuels utilisés pour les publications de la page Facebook de l'Udaf. Pour d'autres outils, il fait le lien avec les prestataires externes sollicités par l'Udaf.



Il a en charge les mises à jour du site internet et de la page Facebook. Il est le garant de la stratégie de communication de l'Udaf de l'Allier.

Le service communication utilise d'autres supports tout au long de l'année :

■ la newsletter « *Udaf Infos* »

En 2022, trois newsletters ont été adressées aux partenaires de l'Udaf, aux membres du Conseil d'Administration, aux présidents d'associations familiales, aux salariés, etc.

■ la revue biannuelle "*La Famille Bourbonnaise*"

Deux numéros ont été publiés en 2022 (118 en janvier et 119 en septembre) et ont été respectivement diffusés à 1980 et 1700 exemplaires.

■ des mailings d'information réguliers aux partenaires du département pour partager l'actualité des services

Le service est aussi en charge des relations presse mais assure aussi l'interface avec le service communication de l'Unaf pour promouvoir les actions et services proposés dans l'Allier auprès des autres Udaf.

L'activité 2022 du service communication a été marquée par la création et la diffusion de nouveaux outils notamment du fait du lancement de la plateforme de répit "*Bulles d'R*". Outre la création et la mise à jour des flyers de présentation spécifiques aux services, la chargée de communication a aussi œuvré à la création de visuels pour la page Facebook sous forme de conseils pratiques comme pour le Point Conseil Budget ou la Médiation Aidants/Aidés. Une centaine de posts ont été publiés en 2022. La page est suivie par près de 300 personnes.

La fin de l'année a été consacré à un vaste chantier : la refonte du site Internet de l'Udaf. L'Unaf a proposé aux Unions départementales un site commun mais personnalisable. Le Conseil d'Administration a souhaité rejoindre ce chantier qui a nécessité plusieurs semaines de travail au service communication pour une mise en ligne en janvier 2023.





# RAPPORT MORAL

## et d'orientations pluriannuelles 2022/2023

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L.211.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, de :

- **Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;**
- **Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;**
- **Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge ;**
- **Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.**

Le projet associatif 2019-2024 s'inscrit dans ce cadre et rappelle les principales valeurs de l'association :

**Entraide, Solidarité, Partage, Accompagnement, Soutien,  
Respect, Vivre ensemble, Droits, Liberté, Compétences, Ethique.**

Ce projet associatif traduit la place et le rôle incontournable des associations engagées dans l'action familiale, l'objectif étant de favoriser cette dynamique autour d'axes prioritaires :

- **Poursuivre notre rôle de défense et de représentation de toutes les familles du Département**
- **Poursuivre notre engagement qualité**
- **Informers, communiquer, orienter les personnes et faciliter leurs démarches**
- **Accompagner, responsabiliser les familles et conforter les parents dans leur rôle**
- **S'informer et préparer les familles aux changements qu'apportera le monde de demain dans la vie de chacun**
- **Favoriser la concertation et l'implication de tous**
- **Ecouter et soutenir les associations familiales**
- **Interpeller les représentants politiques de notre territoire**
- **Être force de proposition dans le cadre de la politique sociale et familiale**
- **Développer la synergie de tous les acteurs**
- **Valoriser les initiatives**
- **Répondre aux besoins des familles**
- **Proposer des formations**

En 2022, l'Udaf de l'Allier a contribué à de nombreuses réunions institutionnelles ou associatives, complémentaires des représentations officielles. Ces temps d'échanges et de partenariats permettent d'agir activement pour l'évolution et l'adaptation des politiques publiques dans notre département.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 a fait l'objet d'un examen particulier et plusieurs projets d'amendement ont été adressés aux parlementaires de notre département notamment sur :

- **Revalorisation des plafonds de ressources des prestations familiales de 5,4 % pour agir pour le pouvoir d'achat des familles ;**
- **Extension de la mesure sur le complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour les enfants de 6 à 12 ans également pour les parents d'enfants handicapés et pour les parents en situation de handicap ;**

- **Extension de la mesure sur le complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour les enfants de 6 à 12 ans aux familles nombreuses ;**
- **Soutien aux aidants familiaux.**

La réorganisation des services menée en 2022 permettra de consolider les interventions de l'Udaf auprès de ses publics mais également de travailler son positionnement institutionnel. Le principal changement amené à ce nouvel organigramme est de positionner notamment une chef de service sur chaque antenne de notre Udaf. Les préconisations et les propositions qui en découlent devront être retravaillées dans les prochaines années.

Parallèlement, les leviers d'actions de nos financeurs principaux se réduisent et demandent aux acteurs de l'action sociale une réponse toujours plus efficiente. Une attention particulière devra être portée en 2023 aux évolutions du secteur médico-social ainsi qu'aux évolutions législatives qui pourraient impacter nos services et toutes les familles du département (projet de loi justice, stratégie logement, ...).

De nombreux sujets seront d'actualité pour 2023 :

✓ **En interne** notamment par la rédaction d'un nouveau projet de service et le lancement d'un travail sur l'évaluation de nos services afin de pouvoir continuer à bénéficier d'autorisations pour notre service protection des majeurs et AGBF.

✓ **En externe :**

- **vers les associations notamment en développant des temps de rencontre**
- **vers nos usagers en continuant notre travail de communication et de rencontre dans des temps plus informels**

Conformément à nos statuts et au projet associatif, le projet 2023/2024 sera ainsi tourné vers la représentation et la défense des intérêts des familles et de nos publics. Il nous faudra, en particulier, continuer de nous ouvrir sur l'environnement pour être actifs et reconnus, être innovants dans nos organisations pour être efficaces et pertinents.

Nos efforts doivent être intensifiés pour les familles et les schémas stratégiques nationaux et départementaux doivent désormais se décliner en plans d'actions, pour que nous puissions collectivement nous inscrire dans une logique de complémentarité au service du plus grand nombre et particulièrement des plus fragiles.

Les actions 2023/2024 se déclineront ainsi :

- **Mobiliser autour du projet de développement associatif**
- **Mobilisation des administrateurs et des bénévoles associatifs**
- **Révision du fonctionnement des commissions thématiques**
- **Temps d'informations thématiques en Conseil d'Administration**
- **Valoriser notre activité et faire connaître nos actions**
- **Faire connaître notre positionnement**
- **Développer les rencontres partenariales**
- **Organiser une journée thématique**
- **Développer de nouveaux outils de communication**
- **Préparer les prochaines désignations des CCAS**
- **Valoriser les actions associatives locales**
- **Cartographier les actions des associations membres**
- **Adapter nos services aux contraintes législatives et budgétaires**
- **Développer une veille active**
- **Anticiper les impacts des baisses budgétaires**
- **Actionner la participation des publics et des bénéficiaires**
- **Poursuivre la révision du projet de service PJM**
- **Mettre en place un conseil de bénéficiaires et favoriser la prise de parole des publics**

Enfin, ce rapport moral est pour moi l'occasion, comme chaque année, de remercier chaleureusement l'ensemble des salariés et des administrateurs pour leur compétence et leur engagement quotidien au service des plus vulnérables et de toutes les familles.



**La présidente de l'Udaf 03**  
**Béatrice Vignaud**

# RAPPORT DE GESTION

## du Trésorier

### Comptes administratifs 2022

#### *Le pôle institutionnel et familial*

Le pôle comprend désormais 6 sous-budgets au vu de la multiplication des services (Médiation Aidants/Aidés, Point Conseil Budget, conseiller numérique, actions de parentalité....) à destination des familles qui sont :

- Action familiale**
- PCB**
- Part 2**
- Point Info Famille**
- Plateforme de Répit Aidants/aidés**
- Institution**

Le compte administratif 2022 fait apparaître un total de charges de 536 483,53 euros dont 348 642,23 euros de charges de personnel (soit 65 % de l'ensemble des charges). Nous avons un total de recettes de 535 768,23 euros soit un déficit de 715,30 euros.

L'assemblée générale doit approuver les comptes des services de l'action institutionnelle pour l'exercice 2022 qui font apparaître un déficit de 715,30 euros et après lecture du rapport du cabinet ALEXA, commissaire aux comptes, doit donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

#### *Le service des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)*

Ce compte présente, au terme de l'activité 2022, un excédent de 26 517,16 euros pour le service (contre un excédent de 38 492,71 euros en 2021). Ce service a connu une hausse d'activité sur l'année atteignant 116 mesures fin 2022. Le total des charges de ce service a été de 405 909,46 euros. Les charges de personnel (groupe II) représentent 84,22 % de l'ensemble des charges soit une stagnation de ce groupe par rapport à l'année 2021. Le personnel de ce service est adapté à l'activité du service.

Comme chaque année, on rappellera que cet excédent en fin d'exercice est soumis à l'affectation qu'en décidera la DREETS et ne relève pas d'une décision du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale.

#### *Le service des mesures de protection des majeurs (PJM)*

Le compte de résultat établi au 31 décembre 2022 est excédentaire de 13 400,21 euros (contre un excédent de 140 431,66 euros en 2021).

L'année 2022 a connu une légère hausse des mesures par rapport à l'année 2021 (soit + 1,55 %). Le total des charges de ce budget est de 2 601 079,88 euros. Les charges de personnel, soit le groupe II, représentent 83,4 % de l'ensemble du compte administratif soit une légère augmentation par rapport à 2020 (83,1 %).

Le résultat constaté est soumis à l'affectation qu'en décidera la DREETS et ne relève pas d'une décision du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale.



# Budgets prévisionnels 2023

## *Le pôle institutionnel et familial*

Le budget du pôle institutionnel et familial est prévu pour un montant de 547 000 euros soit une augmentation de plus de 9 000 euros par rapport à l'année 2022. Cette augmentation ne concerne que l'évolution des salaires.

## *Le service des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)*

Le budget prévisionnel s'élève donc à 465 500 euros contre un budget exécutoire 2022 de 443 888 euros soit une augmentation de 4,87 %, pour tenir compte des augmentations salariales notamment.

Le budget prévisionnel est en attente de validation par la DREETS et ne relève pas d'une décision du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale.

## *Le service des mesures de protection des majeurs (PJM)*

Pour l'année 2023, le budget prévisionnel s'élève à 2 762 050 euros contre 2 601 388 euros attribués pour l'année 2022 (soit + 6,17 %).

# Les résolutions

Monsieur LEGRAND, trésorier de l'Udaf, présente les 5 résolutions qui seront portées à l'approbation des votes lors de l'assemblée générale :

### **1<sup>ère</sup> résolution : approbation des comptes 2022 et quitus au Conseil d'Administration**

L'assemblée générale doit approuver les comptes des services de l'action institutionnelle pour l'exercice 2022 qui font apparaître un déficit de 715,30 euros et après lecture du rapport du cabinet ALEXA, commissaire aux comptes, doit donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

### **2<sup>ème</sup> résolution : affectation du déficit 2022 du service de l'action institutionnelle**

L'assemblée générale doit décider d'affecter le déficit en atténuation des fonds associatifs sans droit de reprise pour l'exercice 2022.

### **3<sup>ème</sup> résolution : prise d'acte des résultats comptables du pôle mesures de protection et d'accompagnement**

L'assemblée générale doit prendre acte des résultats comptables du service « mesures de protection » pour un montant de 13 400,21 euros et de 26 517,16 euros pour le service MJAGBF dont l'affectation sera déterminée par l'autorité de tarification.

### **4<sup>ème</sup> résolution : approbation des budgets prévisionnels de l'institution familiale pour 2023**

L'assemblée générale doit approuver le budget prévisionnel de l'action institutionnelle pour l'exercice 2023 tel qu'il lui est présenté pour un montant 547 000 euros.

### **5<sup>ème</sup> résolution : montant des cotisations 2024**

L'assemblée générale doit décider de fixer les cotisations pour l'année 2023. Les montants actuels sont :

- 1,60 euros par adhérent sans changement par rapport à 2018
- 90 euros par mouvement à recrutement général bénéficiaire du fonds spécial sans changement par rapport à l'année 2018
- Cotisation mouvement à recrutement spécifique non bénéficiaire du Fonds Spécial : 20 €



Comptes Administratifs 2022 " Charges" <small>(sous réserve de validation finale par le Commissaire aux Comptes)</small>								Action Tutélaire	
	Action Familiale	Répît	Parentalité	PCB	Point Info Famille	Total Institution	M J A G B F	M P J M	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 738,94	4 052,47	244,40	1 440,13	695,19	9 171,13	7 396,36	43 564,67
611	Sous-traitance	299,09	10 126,60	22,91	137,48	61,11	10 647,19	1 909,87	22 413,88
625	Déplacements, missions et réceptions	5 357,78	2 739,08	135,15	809,50	140,22	9 181,73	973,32	7 859,43
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 057,03	4 368,01	325,56	2 091,76	907,75	13 750,11	11 625,41	70 186,32
628	Divers	0,00				0,00	0,00		
<b>TOTAL GROUPE I "DEPENSES D'EXPLOITATION COURANTE"</b>								<b>21 904,96</b>	<b>144 024,30</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	743,64	809,07	65,76	393,73	174,96	2 187,16	2 284,57	13 782,28
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	905,74	1 147,15	41,44	486,70	187,22	2 768,25	4 194,97	20 505,18
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	5 344,94	8 157,14	352,27	3 922,43	1 762,49	19 539,27	18 666,00	122 315,38
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 342,75	2 620,62	150,91	1 263,00	555,42	6 932,70	6 337,76	39 468,42
641	Rémunération du personnel non médical	71 135,38	90 939,11	4 283,16	44 066,70	19 155,16	229 579,51	232 896,47	1 465 832,85
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	18 815,00	30 818,77	1 221,11	16 097,20	4 867,87	71 819,95	69 927,96	447 084,12
647	Autres charges sociales	1 346,83	1 465,69	118,83	713,02	316,90	3 961,27	4 440,32	26 821,51
648	Autres charges de personnel	3 604,02	4 591,65	673,11	2 254,39	730,95	11 854,12	3 099,86	33 562,43
<b>TOTAL GROUPE II "DEPENSES AFFECTÉES AU PERSONNEL"</b>								<b>341 847,91</b>	<b>2 169 372,17</b>
6132	Locations immobilières	4 389,46	9 816,84	387,24	2 719,81	1 032,82	18 346,17	20 412,58	123 207,52
6135	Locations mobilières	870,83	947,72	76,71	461,03	204,95	2 561,24	2 561,35	15 449,95
614	Charges locatives et de co-proprieté	68,91	75,02	6,03	36,49	16,23	202,68	1 385,43	8 369,22
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	181,12	383,11	15,99	95,87	42,62	718,71	697,19	4 207,02
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	183,17	199,42	16,08	96,98	43,11	538,76	579,17	3 493,95
6156	Maintenance	1 135,96	1 259,71	824,95	558,42	273,81	4 052,85	6 244,01	37 974,49
616	Primes d'assurances	623,13	388,83	124,49	337,85	261,16	1 735,46	2 519,42	15 121,76
618	Divers	6 288,24	185,08	22,48	100,28	48,70	6 644,78	818,18	3 295,64
623	Information, publications, relations publiques	3 384,46	2 040,19	2,52	330,41	0,37	5 757,95	35,09	213,14
627	Services bancaires et assimilés	118,58	20,16	1,63	9,72	4,31	154,40	591,43	3 621,68
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	180,50	196,41	15,93	95,56	42,47	530,87	530,87	3 202,26
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	770,81				0,00	770,81	127,35	657,92
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 148,15				0,00	1 148,15	0,00	3 709,69
657	Subventions	12 421,22					12 421,22		
658	Charges diverses de gestion courante	0,28	0,20	0,03	0,11	0,05	0,67	0,64	5,25
66	Charges financières	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 152,76				0,00	6 152,76	265,10	466,13
673	Charges sur exercices antérieurs						0,00		1 628,83
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00				0,00	0,00		0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 637,80	4 270,79	316,81	2 093,84	1 368,05	17 687,29	5 388,78	27 558,16
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00					0,00	0,00	35 500,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00					0,00		0,00
6874	Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles	0,00				0,00	0,00		0,00
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées		65 666,37				65 666,37		
<b>TOTAL GROUPE III "DEPENSES AFFECTÉES A LA STRUCTURE"</b>								<b>42 156,59</b>	<b>287 682,61</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>								<b>405 909,46</b>	<b>2 601 079,08</b>

Comptes de l'Association UDAF								Services gérés pour le comptes de l'Etat	
Comptes Administratifs 2022 " Produits" <small>(sous réserve de validation finale par le Commissaire aux Comptes)</small>								Action Tutélaire	
	Action Familiale	Répît	Parentalité	PCB	Point Info Famille	Total Institution	M J A G B F	M P J M	
731	Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00				0,00	430 167,18	2 224 086,99	
<b>TOTAL GROUPE I "PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES"</b>								<b>430 167,18</b>	<b>2 224 086,99</b>
70	Produits	7 735,52	0,00		360,00	8 095,52		9 954,50	
74	Subventions d'exploitation et participations	155 574,03	244 124,55	6 995,96	78 051,86	33 723,64	203,16	3 154,81	
75	Autres produits de gestion courante	2 895,49				0,00	0,00	338 250,89	
<b>TOTAL GROUPE II "AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION"</b>								<b>203,16</b>	<b>351 360,20</b>
76	Produits financiers	1 649,26				0,00	530,64	3 064,86	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00				0,00		0,00	
772	Produits sur exercices antérieurs	0,00				0,00		0,00	
775	Produits de cessions des éléments d'actifs	0,00				0,00		0,00	
778	Autres produits exceptionnels	1 375,00				0,00	0,00	2 106,90	
78	Reprises sur amortissements et provisions	289,76				0,00	0,00	5 442,42	
79	Transfert de charges	658,24	1 517,17	18,37	733,83	65,55	1 525,64	28 417,92	
<b>TOTAL GROUPE III "PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSÉS"</b>								<b>2 056,28</b>	<b>39 032,10</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>								<b>432 426,62</b>	<b>2 614 479,29</b>
<b>RESULTAT</b>								<b>26 517,16</b>	<b>13 400,21</b>

Budget Prévisionnel 2023 " Charges "		Action Familiale	P I F	ISTF	Numérique	Parentalité	PCB	Aidants	TOTAL	Pour mémoire BP 2022
60	Achats non stockés de matières et fournitures	1 700	500	300		200	1 000	2 000	5 700	5 700
62	Déplacements, missions et réceptions	3 600	400	200		300	1 500	2 000	8 000	8 000
62	Frais postaux et frais de télécommunications	7 700	800	500		500	1 500	3 000	14 000	14 000
61	Autres services extérieurs							16 000	16 000	16 000
61	Divers									0
<b>TOTAL GROUPE I "DEPENSES D'EXPLOITATION COURANTE"</b>		<b>13 000</b>	<b>1 700</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>4 000</b>	<b>23 000</b>	<b>43 700</b>	<b>43 700</b>
62	Personnel extérieur à l'établissement	1 900	500	300		200	1 200		4 100	4 100
62	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200	200	100		100	400	87 550	89 550	90 150
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	3 700	1 700	800	2 000	600	4 000	8 200	21 000	21 000
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	900	400	200	400	200	800	1 600	4 500	4 500
64	Rémunération du personnel non médical	42 000	22 500	11 000	20 600	8 000	42 000	87 000	233 100	223 000
64	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	14 400	8 100	4 400	8 300	3 150	16 300	33 850	88 500	89 000
64	Autres charges sociales	400	200	100	200	50	300		1 250	1 250
64	Autres charges de personnel	500	200	100	500	500	500		2 000	2 000
<b>TOTAL GROUPE II "DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL"</b>		<b>65 000</b>	<b>33 800</b>	<b>17 000</b>	<b>32 000</b>	<b>12 500</b>	<b>65 500</b>	<b>218 200</b>	<b>444 000</b>	<b>435 000</b>
61	Locations immobilières	6 400	1 750	1 100		650	3 950	5 100	18 950	18 950
61	Locations mobilières	300	100	50		50	100	400	1 000	1 000
61	Charges locatives et de co-propriété	150	50	50		50	50		350	350
61	Entretien et réparations sur biens immobiliers	200	50	50					300	300
61	Entretien et réparations sur biens mobiliers	500		50				500	1 050	1 050
61	Maintenance	1 300	350	200		100	800	1 000	3 750	3 750
61	Primes d'assurances	600	200	100		100	400		1 400	1 400
61	Divers	3 850	100	100		150	200		4 400	4 400
62	Information, publications, relations publiques	3 000	300	300		400	1 000	2 000	7 000	7 000
62	Services bancaires et assimilés	200							200	200
63	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	500							500	500
63	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000							1 000	1 000
65	Répartition du Fonds Spécial entre les associations	12 500							12 500	12 500
65	Charges diverses de gestion courante	100							100	100
66	Charges financières	100							100	100
67	Autres charges exceptionnelles								0	0
68	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 000	100					1 600	6 700	6 700
<b>TOTAL GROUPE III "DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE"</b>		<b>35 700</b>	<b>3 000</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	<b>6 500</b>	<b>10 600</b>	<b>59 300</b>	<b>59 300</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>113 700</b>	<b>38 500</b>	<b>20 000</b>	<b>32 000</b>	<b>15 000</b>	<b>76 000</b>	<b>251 800</b>	<b>547 000</b>	<b>538 000</b>

Budget Prévisionnel 2023 " Produits "		Action Familiale	P I F	ISTF	Numérique	Parentalité	PCB	Aidants	TOTAL	Pour mémoire BP 2021
Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF									0	
<b>TOTAL GROUPE I "PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES"</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Produits	10 000					1 000		11 000	2 500
	Financement Fonds Spécial	88 200	27 000		3 000	5 000	30 000	7 800	161 000	158 000
	Subvention CAF	11 000	11 000			10 000			32 000	24 200
	Subvention MSA		500						500	800
	Subvention Médiation aidants-aidés							36 000	36 000	43 000
	Subvention Plateforme Répit							200 000	200 000	200 000
	Subvention ISTF			20 000					20 000	20 000
	Subvention Conseiller Numérique				29 000				29 000	32 000
	Subvention PCB						45 000		45 000	45 000
	Autres produits de gestion courante	3 000						8 000	11 000	11 000
<b>TOTAL GROUPE II "AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION"</b>		<b>112 200</b>	<b>38 500</b>	<b>20 000</b>	<b>32 000</b>	<b>15 000</b>	<b>76 000</b>	<b>251 800</b>	<b>545 500</b>	<b>536 500</b>
	Produits financiers	1 500							1 500	1 500
	Autres produits exceptionnels								0	0
	Reprises sur amortissements et provisions								0	0
	Transfert de charges								0	0
<b>TOTAL GROUPE III "PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES"</b>		<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>113 700</b>	<b>38 500</b>	<b>20 000</b>	<b>32 000</b>	<b>15 000</b>	<b>76 000</b>	<b>251 800</b>	<b>547 000</b>	<b>538 000</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>





**Union Départementale des Associations  
Familiales de l'Allier  
19 rue de Villars  
CS 50 546  
03005 MOULINS Cedex  
Tél. 04.70.48.70.00.  
contact@udaf03.fr**

**Suivez notre actualité sur [www.udaf03.fr](http://www.udaf03.fr)  
et sur Facebook @udafallier**